



Présentation de l'Agenda 21 d'Opio

Opio, mai 2012

Révision du document

Date	Version	Commentaire
10/05/2012	1.0	Version initiale
14/05/2012	2.0	La liste des actions est présentée en table avec un lien sur la page

Table des matières

1	Présentation de la commune d’Opio.....	4
	2008 – Une nouvelle équipe, un nouveau projet, de nouvelles motivations	4
	Le planning de la démarche d’Agenda 21	5
2	Les diagnostics	5
2.1	Les documents qui s’imposent à la commune.....	5
2.2	Le Diagnostic socio-économique de la commune	6
	Population	6
	Logement	7
	Contexte économique	7
	Transports en commun	8
	Circulations et Liaisons douces	8
2.3	Le PADD du PLU.....	8
	Préambule.....	8
	Le Village Résidentiel	8
	Le Village Paysage	9
	Le Village Ressource.....	9
2.4	Présentation du diagnostic socio-économique et du PADD à la population	9
2.5	Diagnostic des pratiques du développement durable	9
	La méthodologie mise en œuvre	9
	Les résultats.....	11
2.6	Présentation du diagnostic des pratiques du développement durable à la population	17
3	Les enjeux.....	17
3.1	La création de logements	17
3.2	Les modes de transport doux	18
3.3	Le soutien de l’activité économique.....	18
3.4	La préservation de la qualité paysagère.....	18
3.5	Amélioration de l’impact des Opidiens sur l’environnement.....	18
3.6	Le lien social	18
4	La stratégie de l’équipe municipale	18
4.1	Les axes stratégiques de l’équipe municipale	18
4.2	L’impact sur le PLU.....	19
4.3	Le comité de pilotage de l’Agenda 21	19
4.4	L’organisation du pilotage.....	20
5	Le plan d’action.....	20
5.1	Méthodologie	20
5.2	Lecture des fiches action	20
5.3	Liste des fiches actions.....	21
	Action 1-01 – Permettre la création d’un centre village dans les documents d’urbanisme	24
	Action 1-02 – Faire construire un centre village sur le terrain acquis par la commune	25
	Action 1-03 – Implanter une zone d’activité dans les documents d’urbanisme	26
	Action 1-04 - Créer un cheminement piétons entre le centre village et la zone école primaire/parc des loisirs	27
	Action 1-05- Etudier un cheminement piétons entre le centre village et le quartier San Peyre.....	28
	Action 1-06 – Créer des jardins familiaux	29
	Action 1-07 – Permettre le maintien et le développement de l’agriculture locale	30
	Action 1-08 – Faire la promotion de l’agriculture locale	31
	Action 1-09 - Rompre l’isolement des personnes âgées isolées	32
	Action 1-10 - Faciliter les démarches administrative	33
	Action 1-11 – Encadrer la qualité environnementale des bâtiments.....	34
	Action 2-01- Etudier la création d’itinéraires cyclables	35
	Action 2-02 - Créer des parkings à vélo.....	36
	Action 2-03 - Subventionner les véhicules électriques	37
	Action 2-04 - Implanter des bornes électriques.....	38
	Action 2-05 – Renouveler le parc automobile municipal avec des véhicules propres	39
	Action 2-06 – Etudier la faisabilité de nouveaux cheminements piétons	40
	Action 2-07- Signaler trottoirs et chemins	41
	Action 3-01 - Promouvoir l’activité locale	42
	Action 3-02 - Organiser des trocs aux graines.....	43
	Action 3-03 – Installer des bancs dans les différents lieux publics	44
	Action 3-04 – Etudier la création d’un lieu de vie par exemple au parc des loisirs.....	45

Action 3-05 – Etudier la possibilité de rendre la place du centre commercial piétonne	46
Action 3-06 - Mettre en place une journée de l'environnement	47
Action 3-07- Promouvoir les ESAT	48
Action 3-08 - Signaler les actions en faveur du développement durable.....	49
Action 3-09 - Impliquer les jeunes dans la vie municipale	50
Action 3-10 - Promouvoir l'échange de temps et services	51
Action 3-11 - Former aux premiers secours.....	52
Action 3-12 - Sensibiliser aux addictions et aux risques sanitaires	53
Action 3-13 Inciter les entreprises à participer à la démarche de l'Agenda 21	54
Action 3-14 - Mettre en place de nouveaux moyens de communication avec la population	55
Action 3-15 – Améliorer la fréquentation des évènements de la commune	56
Action 3-16- Utiliser le site web de la mairie comme plateforme d'échange entre citoyens	57
Action 3-17- Créer des événements pédagogiques autour des thèmes du Développement Durable.....	58
Action 4-01- Favoriser les transports en commun	59
Action 4-02 - Favoriser le covoiturage	60
Action 4-03 – Recenser les espèces locales	61
Action 4-04 - Sensibiliser à la biodiversité	62
Action 4-05 - Création de ruches, de nichoirs.....	63
Action 4-06 – Sensibiliser la population à l'abandon des pesticides	64
Action 4-07 - Créer un verger et un herbier d'espèces locales près du parc de loisirs	65
Action 4-08 - Réduire la pollution sonore	66
Action 4-09 - Sensibiliser aux méthodes de démolition	67
Action 4-10 - Interdire les feux de végétaux.....	68
Action 4-11 – Ne plus brûler les végétaux dans les services municipaux	69
Action 4-12 – Etudier la mise en place d'un compostage collectif	70
Action 4-13 - Permettre une bonne gestion des déchets des entreprises	71
Action 4-14- Inciter au compostage individuel et le développer.....	72
Action 4-15 - Lancer l'agro-pastoralisme dans les bois d'Opio	73
Action 4-16 - Faire un bilan carbone des services municipaux.....	74
Action 4-17 - Etablir le bilan carbone d'Opio.....	75
Action 4-18 - Diagnostic de la pollution électromagnétique	76
Action 4-19 - Promouvoir les économies d'eau.....	77
Action 4-20- Mettre en place une cantine BIO à l'école	78
Action 4-21 - Sensibiliser les scolaires à la production Bio et locale	79
Action 4-22 Evaluer la qualité de l'air intérieur des locaux municipaux	80
Action 4-23- Mettre à disposition des informations sur la qualité de l'air à Opio	81
Action 4-24- Produire de l'eau chaude solaire pour les logements municipaux	82
Action 4-25- Utiliser des peintures bio pour les bâtiments municipaux	83
Action 4-26 - Plantation d'espèces méditerranéennes sur les espaces verts municipaux	84
Action 4-27 - Faciliter l'évacuation des eaux pluviales	85
Action 4-28- Vers des bâtiments plus économes.....	86

1 Présentation de la commune d'Opio



Population en 2009 : 2184 habitants
Superficie : 947 hectares
Densité : 230 habitants/km²
Canton : Bar-sur-Loup
Arrondissement : Grasse
Département : Alpes Maritimes
Région : Provence Alpes Côte d'Azur



La commune d'Opio se situe dans le moyen pays Antibois dans l'espace périurbain de l'agglomération de Grasse. A mi-chemin entre ces 2 centres très urbanisés et l'arrière-pays, Opio se trouve à proximité des agglomérations pour pouvoir profiter de leurs services et commerces. Mais la commune est suffisamment éloignée des agglomérations pour profiter du calme périurbain et des espaces naturels relativement bien représentés sur le territoire avec une grande partie du territoire communal boisé (500 hectares environ)

La commune d'Opio s'est jointe à la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis (CASA) lors de sa création en Septembre 2002.

Les équipes municipales successives d'Opio se sont attachées à préserver le territoire et l'environnement de la commune. Au travers du POS, elles ont limité l'urbanisation et l'impact des constructions dans le paysage auquel la population dans sa vaste majorité est très attachée.

Les équipes municipales ont toujours été attentives aux associations de la commune, puisqu'un adjoint aux associations est toujours désigné. L'une des plus anciennes, l'ASCO, organise les activités pour la jeunesse de la commune depuis 1976.

Elles ont récemment créé des espaces de convivialité : une salle polyvalente inaugurée en 2006, et un parc de loisir conçu pour l'accueil de toutes les tranches d'âge en 2008.

La commune a été l'une des premières du canton à mettre en œuvre le tri sélectif dès 2001. Les chiffres actuels montrent une performance supérieure à la moyenne nationale en matière de tri sélectif.

Un milieu associatif dynamique et un comité des fêtes actif animent la commune : fêtes traditionnelles, concerts de jazz, écoles de danses, théâtre, périscolaire, camps d'ados, collectes de sang, mise en place d'une AMAP, etc.

2008 – Une nouvelle équipe, un nouveau projet, de nouvelles motivations

Lors des élections municipales de 2008, c'est une nouvelle équipe qui est élue. La parité homme/femme est respectée dans l'équipe. La plus jeune avait 22 ans, le plus âgé 80.

Dans son projet présenté pendant la campagne électorale, l'équipe met en avant ses projets :

- lancer le PLU de la commune
- assurer un développement durable et raisonné
- permettre la création d'un centre village avec des logements pour actifs.
- permettre l'utilisation des énergies renouvelables
- permettre les déplacements doux
- permettre une vie des quartiers plus intenses par la mise à disposition de lieux de vie et de rencontre
- soutenir les associations
- contribuer à la solidarité entre les générations

La nouvelle équipe est convaincue qu'une politique durable :

- se doit d'être basée sur un diagnostic partagé du territoire et des pratiques du développement durable
- doit être menée simultanément dans les domaines économique, social, et environnemental
- doit autant que faire se peut associer tous les acteurs de la commune : services, élus, associatifs, entreprises, citoyens.
- doit être formalisée sous forme d'un plan d'actions qui seront évaluées

L'équipe municipale s'est intéressée aux thématiques suivantes :

- l'articulation et de la cohérence de actions municipales

- la participation de la population et des entreprises aux choix de développement
- la mise en œuvre des thématiques du développement durable
- la mobilisation et la fédération des compétences et des énergies
- la communication avec la population

Après avoir envisagé diverses options, c'est presque naturellement que les élus se sont tournés vers la démarche de type Agenda 21 local proposée par l'adjoint à L'Environnement, Philippe Le Bars. Le maire de la commune, Thierry Occelli, a pu suivre une mini formation sur l'Agenda 21 local lors du salon des Maires à Paris en novembre 2008. Puis l'équipe s'est rapprochée des communes voisines ayant des projets ou ayant déjà lancé des agendas 21 locaux: Mouans-Sartoux, Valbonne, Le Rouret.

Les élus décident finalement d'engager la commune dans la démarche. L'Agenda 21 d'Opio est une opportunité à plusieurs titres:

- C'est un projet fédérateur, qui va permettre de concentrer les efforts de tous sur l'avenir de la commune
- Le projet va permettre de coordonner les politiques menées dans une logique de développement durable.
- Il va permettre de mettre en valeur la qualité du développement de la commune, et de participer à son rayonnement
- Nous mettons en place une démarche dans laquelle toutes les parties du développement local sont parties prenantes, grâce à la mise en place d'un processus de travail en commun.
- Nous mettons en place un mécanisme d'amélioration continue, donc nous systématisons l'engagement.

D'autres bénéfices sont attendus de la démarche :

- le développement d'un langage et d'une culture de la prospective du territoire
- l'enrichissement de la mission des agents
- la maîtrise de certaines dépenses publiques
- amélioration de la mission de service public local

Le Conseil Municipal a finalement délibéré le 18 juin 2009 pour lancer l'Agenda 21 local de la commune d'Opio. (Annexe 01)

Une réunion publique de lancement a été organisée le 23 juin 2009. Le Maire avait invité des personnalités locales (courrier en Annexe 02). Un trac avait été mis dans les boîtes aux lettres pour inviter la population (Annexe 03). La présentation utilisée lors de cet événement est disponible en Annexe 04.

Le planning de la démarche d'Agenda 21

Le planning suivant a été établi pour la mise en place de la démarche :

- 2 juin 2009: information des personnels municipaux
- Même jour, information des élus pendant la réunion mensuelle
- 18 juin 2009: délibération du Conseil Municipal
- 23 juin 2009: réunion publique de lancement. Une centaine de personnes étaient présentes. Un premier appel à volontaires pour aider dans la démarche a été entendu par une trentaine de personnes.
- Septembre 2009: ateliers de concertation pour élaborer le questionnaire du diagnostic
- Décembre 2009-Mai 2010: phase opérationnelle du diagnostic
- Juin-Décembre 2010 : analyse et élaboration du diagnostic
- Janvier 2011- Mai 2012 : Ateliers de concertation pour l'élaboration du plan d'action.
- 27 juin 2012: délibération du Conseil Municipal et publication du plan d'action

2 Les diagnostics

2.1 Les documents qui s'imposent à la commune

Les documents suivant s'imposent à la commune :

- Le POS jusqu'en juin 2012. Le PLU est au stade de l'enquête publique.
- Un PPRIF est également applicable.
- Un schéma directeur de l'assainissement a été publié en 2005

- La DTA des Alpes maritimes s'impose de fait à la commune.
- Le Programme Local de l'Habitat de la CASA a été approuvé le 13 Décembre 2004. Il est en cours de révision.
- Le Schéma d'Urbanisme Commercial de la CASA a été approuvé le 26 juillet 2007.
- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CASA a été lancé en 2005 et a été finalement approuvé le 5 mai 2008. Il est en cours de révision.
- La Plan de Déplacement Urbain de la CASA a été approuvé le 5 mai 2008.
- La Charte de l'Environnement de la CASA a été approuvée le 21 janvier 2008

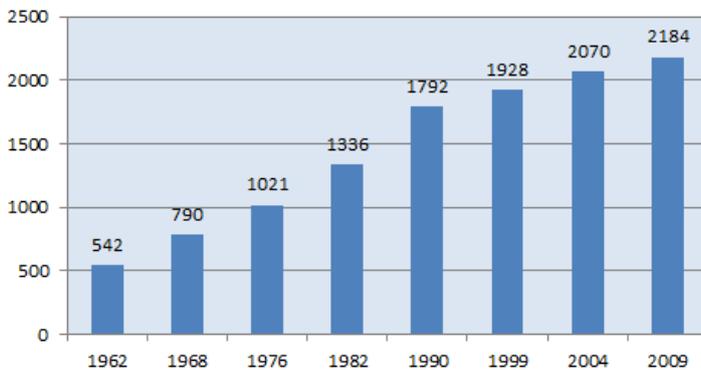
2.2 Le Diagnostic socio-économique de la commune

Territoire encore épargné par l'urbanisation, la commune souffre d'une forte pression foncière avec des prix fonciers qui empêchent l'accès au logement à certaines personnes, notamment les jeunes qui se voient obligés de se loger plus en centre d'agglomération comme à Antibes, Grasse ou Cannes.

Population

La commune d'Opio se situe dans la basse moyenne en termes de densité de population sur le territoire de la communauté d'Agglomération.

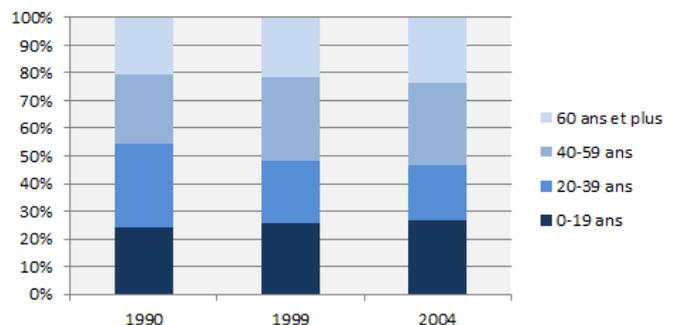
Evolution de la population d'Opio de 1962 à 2009



La population Opidienne n'a cessé de croître depuis les années 60. Cette croissance d'abord relativement forte, s'est réduite petit à petit, particulièrement depuis les années 90.

Comme dans la plupart des communes, Opio assiste au vieillissement général de sa population se traduisant globalement par une part plus importante des personnes de plus de 60 ans. Cependant, sur la commune la tendance intéressante est l'augmentation du nombre de jeunes entre 0 et 19 ans. Ce phénomène est à rapprocher avec l'augmentation du solde naturel communal depuis les années 90.

Evolution de la structure de la population d'Opio entre 1990 et 2004



Logement

Année	Opio	Canton	Alpes Maritime
1968	2,89	2,79	2,66
1975	2,6	2,68	2,47
1982	2,65	2,66	2,33
1990	2,43	2,71	2,26
1999	2,65	2,63	2,17
2004	2,66	nc	nc
2008	2,71	nc	nc

La commune d'Opio connaît une évolution singulière du taux d'occupation de ses résidences principales. En effet, ce chiffre qui ne cesse de se réduire au niveau national, et ce depuis les années 60, a augmenté à Opio entre 1990 et 2008. La commune est alors passée de 2.43 à 2.71 habitants par résidence principale. Ce chiffre reste également plus important que les échelles territoriales supérieures, et aussi supérieur aux prévisions INSEE.

Concernant l'offre en logements sociaux, celle-ci est quasi inexistante sur le territoire communal. Quelques logements de fonction existent au-dessus des commerces du Gorgier.

Le parc de logements de la commune d'Opio est insuffisamment diversifié et ne permet pas de répondre à la diversité des besoins et d'accueillir différents types de publics. Cette insuffisance sera de plus en plus problématique au regard d'un marché du foncier et immobilier de plus en plus difficile à supporter pour les ménages.

Contexte économique

En 2004, les actifs Opidiens représentent 42.6% de la population totale. Leur part est restée relativement similaire à celle de 1999. Ainsi, 57.3% de la population d'Opio est inactive. Parmi cette population inactive, on dénombre 8.4% d'étudiants, 20.2% de retraités ou préretraités et 28.7% d'autre inactifs que sont les enfants, les invalides, etc... Ceci soulève la place importante de la population âgée dans la structure socio-économique du territoire communal.

Les catégories socioprofessionnelles des actifs communaux sont principalement représentées par les professions intermédiaires et par les cadres et professions intellectuelles supérieures, et les employés. Cette répartition reflète une population assez aisée avec une majorité d'individus appartenant aux catégories sociales supérieures, répartition que nous pouvons rapprocher à la difficile accession à la propriété foncière sur Opio résultant des prix élevés du foncier.

Secteur d'activité	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	18	1,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	139	13,8
Cadres et professions intellectuelles sup.	104	10,4
Professions intermédiaires	255	25,4
Employés	232	23,2
Ouvriers	255	25,4
Total	1002	100

Secteur d'activité	Nombre	%
Agriculture	57	5,7
Industrie	105	10,4
Construction	73	7,3
Commerce, transports, services divers	657	65,5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	110	11
Total	1002	100

L'économie de la commune, en 1999, était assurée en grande partie, et de très loin, par le secteur tertiaire occupant 79% des emplois. Vient ensuite le secteur de l'industrie qui alimente 13% des emplois. Les secteurs de la construction et de l'agriculture sont minoritaires avec chacun 4% des emplois communaux.

L'agriculture est un secteur sous représenté. En 2000, la superficie agricole utilisée sur la commune (SAU) est de 52 hectares soit un pourcentage minime (5.4%) du territoire communal. Depuis 1979, le contexte agricole communal est marqué par une baisse progressive du nombre d'exploitations associée à une très légère augmentation de leur surface moyenne utilisée. Ce phénomène se retrouve à l'échelle nationale, il traduit la disparition des petits exploitants au profit des exploitations plus industrielles

Artisanat et industrie : début 2009, la commune compte 24 artisans sur son territoire.

Une offre variée en commerces de proximité : plusieurs commerces sont disséminés sur le territoire d'Opio, néanmoins, le centre commercial du Gorgier regroupe en son sein une grande partie de ces commerces.

Un taux de fonction touristique très élevé : Le club Méditerranée, le golf de la Bégude, mais également la localisation d'Opio à proximité de la Mer et de la côte d'Azur en font un territoire particulièrement attractif pendant la saison d'été.

La capacité maximale d'accueil touristique de la commune, si on cumule les capacités d'accueil des hôtels, du caravanning, des chambres d'hôtes et des résidences secondaires, est de 2230 lits. Soit une population qui peut augmenter jusqu'à 106% en saison touristique.

Transports en commun

Opio est desservie par le réseau « Envibus » qui relie la commune à Antibes et Sophia-Antipolis. Six navettes passent sur la commune le matin et six autres le soir.

Un réseau de transport scolaire permet également aux enfants dont les parents ne peuvent les amener, de se rendre dans leurs écoles respectives.

Une navette à la demande (Icila d'Envibus) permet d'amener les usagers depuis leur domicile jusqu'à l'arrêt de bus le plus proche et inversement.

Un système de covoiturage est mis en place par la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis par l'intermédiaire d'un site Internet : www.ottoetco.org.

Circulations et Liaisons douces

Nombreux chemins communaux et ruraux carrossables sont inexploités. Ils font l'objet d'une réflexion globale dans l'optique de favoriser les déplacements doux (vélos et piétons) sur le territoire communal.

2.3 Le PADD du PLU

L'équipe municipale d'Opio a lancé une démarche de PLU dès son élection en 2008. La démarche arrive à son terme puisque le PLU est à enquête publique. Les éléments ci-dessous sont extraits du PADD de ce PLU (voir Annexe 10).

Préambule

La commune d'Opio bénéficie d'un cadre de vie de qualité attirant de nouveaux résidents. Ce cadre de vie marque la spécificité d'une commune résidentielle ancrée dans un écrin végétal dense et dont la topographie offre des perspectives visuelles remarquables.

Pour préserver cette identité et répondre à l'attractivité résidentielle la commune d'Opio choisit un scénario de croissance modérée de l'ordre de 0.80% par an soit environ 2400 habitants en 2020.

Le Village Résidentiel

La forte pression foncière exercée sur la commune due à la proximité de Grasse et de Sophia-Antipolis a engendré une mutation des espaces naturels, des paysages et des besoins croissants en disponibilité foncière, équipements et services.

Face à ce constat, la commune choisit un développement modéré et une urbanisation plus économe pour garantir un cadre de vie de grande qualité.

1. Limiter l'extension de la tache urbaine et privilégier l'urbanisation des espaces interstitiels.
2. Générer du lien social par le renforcement et la création d'espaces fédérateurs.
3. Connecter les espaces de vie.

4. Inciter aux opérations d'aménagement d'ensemble de qualité urbaine et architecturale et de typologie diversifiée dans un objectif de renforcer la centralité villageoise.

Le Village Paysage

Les paysages et espaces naturels d'Opio constituent des supports pour le maintien de la biodiversité et participent activement au cadre de vie des habitants mais sont soumis à des équilibres fragiles : risques naturels, pression foncière, activités anthropiques, etc... La commune opte pour une gestion encadrée de l'urbanisation et la valorisation identitaire du site.

1. Préserver l'unité urbaine et paysagère du territoire
2. Valoriser les perspectives remarquables et la silhouette du village
3. Reconstituer et protéger la trame paysagère verte et bleue
4. Gérer le risque feux de forêts présentes sur une grande partie du territoire communal

Le Village Ressource

L'étalement de l'urbanisation a conduit à l'éclatement des fonctions urbaines. La structure économique reste néanmoins réduite favorisant le processus du « tout automobile », l'augmentation des déplacements et la fuite des résidents et des dépenses vers les communes limitrophes. La commune choisit de tirer profit de la richesse des ressources qu'offre son territoire.

1. Hiérarchiser et organiser les fonctions sur le territoire communal
2. Accroître et diversifier l'accueil touristique
3. Requalifier et optimiser les équipements existants
4. Faciliter la mise en œuvre des énergies renouvelables

2.4 Présentation du diagnostic socio-économique et du PADD à la population

Plus globalement, le diagnostic du PLU et son PADD ont été présenté en réunion publique le 27/11/2009. 80 personnes environ ont assisté à cette présentation.

2.5 Diagnostic des pratiques du développement durable

Afin d'établir un état des lieux des pratiques du développement durable sur la commune, l'équipe projet a choisi d'utiliser la méthode de diagnostic de l'association Evaleco.



L'association Evaleco (evaleco.free.fr) a pour objet « la sensibilisation au développement durable et l'aide à la réalisation de diagnostic partagé des pratiques sous forme notamment de conférences, réunions, manifestations à caractère pédagogique, scientifique, culturel ou artistique, création et édition de tous documents ou supports, mise à disposition d'outils, mise à disposition de logiciels, études statistiques, conseils. »

La méthodologie mise en œuvre

La méthodologie mise en œuvre par évaleco et par l'équipe projet est la même pour les 3 diagnostics : service-écoles-crèches-périscolaire, administrés, entreprises. Ce qui nous permet aujourd'hui de présenter une image globale des pratiques de développement durable sur la commune.

Ces pratiques ont été analysés selon huit thèmes, les six premiers étant ceux préconisés dans le Grenelle de l'Environnement :



Dans chacun des thèmes, trois axes d'analyse :

- axe 1 : la sensibilisation des personnes interrogées sur les différents aspects du thème.
- axe 2 : le bilan, l'évaluation des personnes interrogées sur le thème.
- axe 3 : les actions mises en œuvre pour agir sur le thème.

Par exemple pour le thème 4 (Agriculture, environnement et développement durable), on pourrait trouver les questions suivantes :

- (axe1) Le fait que l'eau puisse devenir une ressource rare vous préoccupe-t-il ?
- (axe2) Mesurez-vous votre consommation en eau ?
- (axe3) Quelles actions mettez-vous en œuvre pour économiser l'eau ?

Le diagnostic s'est déroulé en trois temps, entre novembre 2009 et décembre 2010 :

1/ Le diagnostic des pratiques du Développement Durable dans la population

Nous avons procédé de la manière suivante :

- Organisation de 2 ateliers avec la population en septembre 2009 (35 personnes dans chaque atelier), afin de préparer le questionnaire qui serait proposé à la population. Le questionnaire a été selon 8 thèmes. (Annexe 05).
- Le questionnaire a ensuite été déposé dans toutes les boîtes aux lettres par les services municipaux le 4 décembre 2009. Il était proposé de remplir le questionnaire et de le déposer soit en mairie, soit à l'Office du tourisme, soit dans les boîtes aux lettres des écoles.
- En décembre 2009, une soirée apéritive était organisée à la salle polyvalente pour remplir ensemble le questionnaire envoyé à la population. Cette soirée visait à aider les personnes qui ne se sentaient pas à l'aise avec les thèmes abordés dans le questionnaire. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Cette soirée est relatée dans un article paru dans le journal local (Annexe 06), qui invitait aussi la population à remplir le questionnaire.
- Le taux de réponse a été de 20%

2/ Le diagnostic des pratiques du Développement Durable dans les services municipaux

Nous avons procédé de la manière suivante :

- Un questionnaire proche de celui utilisé par la population a été élaboré par l'équipe projet et l'association Evaleco (Annexe 07)
- Le 19 novembre 2009, les personnels municipaux étaient invités à venir remplir le questionnaire en mairie, sur leur temps de travail et sur invitation du maire (voir Annexe 08).
- Le 4 décembre 2009, un atelier était organisé avec les personnels de l'école primaire du périscolaire pour remplir le questionnaire.
- En janvier 2010, un autre atelier était organisé avec les personnels de l'école maternelle et de la crèche pour remplir le questionnaire.
- Le taux de réponse a été de 85 % pour les services administratifs et techniques, 65% pour les personnels des écoles/crèche/périscolaire.

3/ Le diagnostic des pratiques du Développement Durable dans les entreprises enregistrées à Opio.

Nous avons procédé de la manière suivante :

- Un questionnaire proche de celui utilisé par la population a été élaboré par l'équipe projet et l'association Evaleco.
- Un forum des entreprises a été organisé en 2 temps la même journée le 20 avril 2010: les entrepreneurs étaient invités à venir remplir le questionnaire autour d'un petit déjeuner ou au cours d'une soirée apéritive. Il est à noter que cette journée a été organisée avec La Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et la chambre d'Agriculture. Les Chambres consulaires ont pu ainsi faire passer les messages « Développement Durable » adaptés à chaque métier.
- Le questionnaire a été envoyé par courrier aux entreprises n'ayant pas pu venir à la journée du 20 avril.
- Le taux de réponse a été de 18%, Ce forum a été très bien perçu par les entrepreneurs qui sont maintenant demandeurs de ce type de manifestations.

Les résultats

Les résultats du diagnostic ci-dessous sont extraits des rapports délivrés par l'association Evaleco. Ils sont présentés sous forme de points forts, points faibles et recommandations selon les 8 thèmes utilisés dans les 3 questionnaires.

Thème 1 – Lutter contre le changement climatique et maîtriser les consommations d'énergie

Points forts

- C'est un thème porteur pour les services municipaux qui mènent un grand nombre d'actions. On a en particulier une réelle volonté d'économiser l'énergie dans les services.
- 97% des administrés répondants se sentent concernés
- Forte présence de l'utilisation du bois-énergie parmi les administrés.
- Réelle percées des nouvelles techniques pour économiser l'énergie (18,9% des administrés répondants). Cela concerne essentiellement des pompes à chaleur
- Volonté d'agir au travers de gestes quotidiens (99.4% des administrés répondants) et des investissements (84.3% des administrés répondants)

Points faibles

- Peu d'actions de sensibilisation et très peu d'actions de diagnostic menées par les services.
- Les actions se concentrent sur un nombre limité de thèmes, essentiellement les économies d'énergie. Ainsi, réelle volonté d'économiser l'énergie dans les services....mais sans que l'équipe municipale se soit dotée d'outils permettant de mesurer l'impact de cette bonne volonté.
- Peu d'évaluation de leurs pratiques par les administrés (suivi des consommations, rejets de CO2)
- Dans les investissements pour les économies d'énergie, peu de travaux d'isolation.
- Faible utilisation par les administrés des modes de transports alternatifs (15% pour des déplacements professionnels, 36.5% pour les déplacements privés)
- Faible présence, du fait de la réglementation municipale, de l'utilisation de l'énergie solaire

Recommandations/Axes de travail

- Développer la coopération et la coordination entre les services pour les initiatives de sensibilisation
- Organiser une réunion de concertation avec les différents services sur le thème des économies d'énergie
- Nouvelles actions concernant les achats de consommables économes en énergie ou la reforestation, mais aussi, développer les actions visant à mieux gérer les modes de déplacement en particulier ceux des agents.
- Imaginer de nouvelles initiatives de diagnostic et d'évaluation à destination des administrés, en particulier sur le suivi de leur consommation d'énergie mais aussi à destination des agents pour l'étude des modes de déplacement ou encore sur les bâtiments municipaux.
- Orienter la politique de la commune vers la production d'énergie renouvelable sur son territoire d'autant plus que c'est l'une des attentes des administrés d'après les réponses au questionnaire.
- Faciliter les déplacements en mode alternatifs à la voiture individuelle. Les administrés signalent : manque de transports en commun, manque de pistes cyclables et de trottoirs, routes dangereuses.

Thème 2 – Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

Points forts

- A l'inverse du thème 1, les services réalisent très peu d'action mais elles abordent tous les problèmes liés à la biodiversité et aux ressources naturelles proposés par le questionnaire.
- Concertation des services, de l'école, des anciens agriculteurs et des élus pour la plantation de rosiers à parfum.
- 86% des administrés répondants se sentent concernés par la disparition des espèces animales et végétales
- Volonté d'agir pour préserver la biodiversité.
- Forte utilisation de bois d'origine locale pour le chauffage

Points faibles

- Nombre d'initiatives très faibles et essentiellement réalisées par les personnels enseignants des écoles et de la crèche, donc essentiellement à destination des enfants.
- 86% des administrés répondants se sentent concernés par la disparition des espèces animales et végétale....mais 68% seulement sont conscients du rôle de la biodiversité.
- Volonté de préserver la biodiversité, mais en s'abstenant de faire certains gestes comme celui d'utiliser des pesticides, plutôt qu'en faisant des gestes actifs (en plantant des variétés anciennes par exemple)

Recommandations/Axes de travail

- L'essentiel de ces initiatives de sensibilisation sur la biodiversité et les ressources naturelles sont à destination des enfants. Il faudrait envisager de compléter ce point par des initiatives à destination des agents et des administrés.
- Etendre l'expérience intéressante de la plantation de rosiers à des actions de protection de la biodiversité animale, en concertation ente les services, l'école, les élus, les administrés.
- Sensibiliser sur les espèces locales menacées et protégées. Réaliser ou actualiser un diagnostic de la biodiversité du territoire, en concertation avec des associations (LPO, Arborescence et vie, Proserpine, etc.)
- Créer un sentier botanique de découverte de végétaux locaux, comme le propose un habitant.

Thème 3 – Pour un environnement respectueux de la santé

Points forts

- Au sein des services municipaux, thème essentiellement porté par les services techniques et d'entretien. Les actions portent sur la sensibilisation et l'action
- Actions menées sur la qualité de l'air et de l'eau
- Les administrés répondants sont préoccupés par la qualité de l'air (90%), 92% aèrent leur logement.
- Ils le sont encore plus par la qualité de l'eau (95%). Ils sont moins sensibles au danger des ondes électromagnétiques (70%)
- 81% ont diminué l'utilisation des produits toxiques à l'intérieur du logement. Exemple : l'attention portée au choix des peintures d'intérieur.

Points faibles

- Peu d'actions des services pour l'évaluation.
- Forte concentration des actions des services sur un nombre limité d'idées. La pollution sonore par exemple est peu abordée.
- Peu de concertation entre les services sur ce thème
- Action menées sur la qualité de l'air et de l'eau....mais sans diagnostic préalable
- Pas assez de sensibilisation des administrés sur l'ensemble du thème
- Pollution sonore : 71% des administrés répondants sont concernés et surtout les plus âgés, par contre seuls 42% agissent pour la réduire.
- Seul 38% n'utilisent jamais d'engrais de synthèse, de pesticides et d'herbicide

Recommandations/Axes de travail

- Développement des diagnostics dans les services municipaux

- Prendre en compte la pollution sonore sur le territoire et dans les services et les écoles
- Sensibiliser la population sur le thème en général.
- Informer sur la nécessité d'entretien des VMC et des systèmes de climatisation

Thème 4 – Agriculture, environnement et développement durable

Points forts

- Les initiatives en faveur de l'agriculture biologique et des fruits et légumes de saison portés par les services municipaux constituent un point fort de la commune (école primaire, crèche, périscolaire)
- C'est un des thèmes porteurs pour les services qui abordent un grand nombre des problèmes soulevés par la grille d'évaluation
- Les actions visant à économiser l'eau sont faites en coordination avec plusieurs services
- Installation d'un marché le jeudi
- 91% des administrés se déclarent préoccupés par l'avenir des ressources en eau, et 99% réalisent des gestes pour économiser l'eau (5 gestes en moyenne)
- La consommation de fruits et légumes de saison est répandue et régulière. La fréquence de consommation augmente avec l'âge.
- Vente directe par un producteur de légumes cultivés à Opio plusieurs matins/semaine
- Présence d'une AMAP au village

Points faibles

- Les initiatives de sensibilisation ne sont pas coordonnées entre les services et portées essentiellement par les services pédagogiques. Ces initiatives portent donc essentiellement sur les enfants des écoles
- Seuls 62 % des administrés savent faire la différence entre produit biologique, produit équitable et produit durable.
- 52% des administrés arrosent encore leur pelouse l'été
- Seuls 57% déclarent consommer des produits de l'agriculture biologique. Ce sont les 25-40 ans qui en consomment le plus.
- 55% des administrés ne consomment des produits locaux qu'épisodiquement en raison de la faible visibilité de ces produits.
- Les 25-40 ans, fréquemment actifs, fréquentent peu les marchés locaux.
- L'AMAP d'Opio est peu utilisée par les Opidiens

Recommandations/Axes de travail

- Développer la concertation entre les services
- Mettre en place des actions de sensibilisation sur ce thème à destination des adultes et des entreprises du territoire : agriculture et DD, produits locaux et de saison, gestes possibles pour économiser l'eau
- Développer des indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs
- Améliorer la communication sur le jour de cantine BIO à l'école
- Réfléchir à l'utilisation des produits locaux et de saison, en concertation avec les écoles et les producteurs locaux
- Inciter les administrés et les services au diagnostic sur la consommation en eau
- Communiquer sur l'AMAP d'Opio auprès des Opidiens pour la faire connaître

Thème 5 – Démocratie et développement durable

Points forts

- Le Développement Durable est inscrit dans les projets d'école
- Forte volonté des agents de participer aux initiatives de la municipalité
- 99% des administrés répondants sont d'accord ou plutôt d'accord avec le fait qu'ils ont un rôle à jouer pour la préservation de l'environnement
- 94% des administrés répondants sont d'accord ou plutôt d'accord sur le fait qu'ils ont un rôle à jouer pour l'élaboration des plans d'action de la commune en faveur du Développement Durable.
- Un quart des administrés répondants ont participé à au moins une réunion organisée dans le cadre de l'agenda 21.
- 75% des administrés répondants (soit 120 personnes !) souhaitent participer aux prochaines réunions qui permettront d'élaborer le plan d'action de l'Agenda 21

Points faibles

- Trop faible nombre d'initiatives réalisées par les services alors qu'un Agenda 21 doit fortement s'appuyer sur la démocratie participative vis-à-vis des administrés, mais aussi des personnels.
- Les administrés les moins convaincus du rôle qu'ils doivent jouer dans les actions de Développement Durable sont les catégories socioprofessionnelles artisan/chef d'entreprise/commerçant et employé/ouvrier
- Les administrés qui n'ont pas participé à au moins une réunion organisée dans le cadre de l'agenda 21 évoquent très fréquemment le manque d'information

Recommandations/Axes de travail

- Développer ce thème avec toutes les catégories de population et de personnel. Par exemple :
- Développer des partenariats avec des associations locales
- Impliquer davantage les agents volontaires
- Travailler en concertation pour l'élaboration d'une charte de l'écocitoyenneté à Opio
- Proposer des ateliers spécifiques aux 12-18 ans (nous ne devons pas oublier les citoyens de demain).
- Réfléchir à des actions dirigées vers les CSP artisan/chef d'entreprise/commerçant et employé/ouvrier
- Travailler sur les modes de communication vers la population.

Thème 6 – Economie et développement durable

Points forts

- C'est le thème sur lequel les services portent le plus d'actions : 72 initiatives dont 48 initiatives d'action.
- Les actions concernant le tri sont très développées dans les services municipaux et en particulier dans les écoles.
- Le tri des déchets est ancré dans les pratiques quotidiennes de plus de 87% des répondants.
- Forte préoccupation des habitants d'Opio vis-à-vis des déchets dans leurs pratiques visant à réduire le gaspillage. 94,3% des personnes déclarent réaliser des gestes qui permettent de réduire le gaspillage ce qui contribue à réduire les déchets.

Points faibles

- C'est le thème sur lequel les services portent le plus d'actions...mais la sensibilisation reste très insuffisante : 11 actions seulement.
- Les initiatives de sensibilisation sont menées par un petit nombre de services, le plus souvent pédagogiques, sans concertation et en s'appuyant sur les actions menées par la CASA.
- La thématique du commerce équitable n'est pas du tout abordée sur la commune.
- Seulement 50% des habitants en logement individuels mettent en œuvre le compostage.
- La prise en compte des déchets au moment de l'achat des produits n'est pas encore une pratique largement répandue puisque seulement 51% des personnes choisissent sciemment les produits les moins emballés.
- La consommation de produits du commerce équitable n'est quotidienne que pour 7,5% des personnes.
- Les consommateurs ne sont pas encore réellement conscients du rôle qu'ils peuvent jouer dans le développement des bonnes pratiques des entreprises au travers de leurs achats

Recommandations/Axes de travail

- Le diagnostic sur ce thème n'est quasiment pas abordé en dehors des chiffres et analyses fournis par la CASA, ce qui laisse la place à toutes les nouvelles initiatives. En particulier la municipalité pourrait approfondir sa réflexion sur le choix des fournisseurs en fonction de leurs pratiques et réaliser un diagnostic sur les pratiques de communication entre les services, à destination des familles et à destination des administrés en général
- Mettre en place une évaluation des actions de tri.
- La problématique des déchets se prête également à l'organisation d'une réunion de concertation entre tous les services pour harmoniser les pratiques et développer de nouvelles actions concertées
- Un effort de sensibilisation particulier pourra être fait pour développer cette pratique du compost d'autant qu'elle permet d'éviter une partie des feux que les particuliers font dans leur jardin et qui dégradent considérablement la qualité de l'air et gênent le voisinage.
- Une campagne d'information serait la bienvenue pour consolider les connaissances et éventuellement développer la consommation de produits du commerce équitable

Thème 7 – Solidarité et coopération locale, nationale et internationale

Points forts

- C'est dans ce thème que l'effort de sensibilisation est le plus important. Pour ce thème l'école maternelle se démarque le plus des autres services de la commune puisqu'à elle seule elle réalise 25 des 54 initiatives recensées. L'équipe municipale devra s'appuyer sur les initiatives de cette école pour son plan d'action concernant ce thème.
- Le désir d'action concernant la solidarité internationale et locale est donc très fort dans les établissements scolaires et pourra constituer un point d'appui pour l'action municipale.
- La solidarité intergénérationnelle préoccupe la population.
- Si le niveau d'intérêt et d'implication dans la sensibilisation apparaît comme relativement faible (voir points faibles), les répondants sont assez actifs dans la coopération internationale. Les très nombreuses sollicitations liées au séisme en Haïti au moment de la collecte des réponses ont peut-être participé à ce résultat.
- Le problème local mobilisant souvent davantage que le problème lointain, la participation est encore plus forte pour les opérations de solidarité en France avec 93,1% de oui. Les CSP les plus impliquées sont ici les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise et les cadres. La participation à des actions de solidarité locales ou nationales augmente avec l'âge pour atteindre 95,7% des plus de 65 ans.
- 81% des répondants utilisent les containers de récupération des vêtements

Points faibles

- Manque de coordination des initiatives de sensibilisation des services pédagogiques.
- Dans les services, trop peu d'actions concernent la solidarité intergénérationnelle (forte préoccupation de la population) et l'intégration des personnes handicapées et des migrants.
- La population est peu impliquée dans la sensibilisation aux inégalités des conditions de vie, tant nationales qu'internationales.
- Les habitants d'Opio ne semblent pas encore fortement sensibilisés au don de soi alors qu'il constituait la « Grande cause nationale » de l'année 2009
- Les actions réalisées par les habitants demandent le plus généralement peu d'implication. Il s'agit de dons financiers et de dons lors de collectes. Par contre le parrainage d'un enfant ou l'implication personnelle dans un projet de coopération internationale sont beaucoup plus rares.
- Les dons aux collectes alimentaires ne concernent que 56% des personnes
- Les administrés réalisent peu d'action en faveur de l'intégration des personnes en situation de précarité, de handicap ou des migrants et nouveaux arrivants. Ceci rejoint le faible nombre d'initiatives des services sur ce point.

Recommandations/Axes de travail

- On constate des initiatives de sensibilisation nombreuses menées par les services pédagogiques, à destination des enfants et parfois des parents, mais sans coordination. Des progrès sont donc possibles dans la sensibilisation des enfants en impliquant plus de services et en élargissant la coopération.
- Il faudra développer la sensibilisation à destination des administrés et des agents sur le thème des inégalités, des solidarités et du don de soi.
- Les initiatives de diagnostic sont très peu nombreuses. Toute nouvelle initiative sera source de progrès.
- Le diagnostic sur la thématique des inégalités et de la solidarité pourra peut-être faire l'objet d'un des axes du plan d'action de la municipalité et ce d'autant qu'il existe une réelle volonté d'action au sein de l'école élémentaire sur ce thème. Le désir d'action concernant la solidarité internationale et locale est donc très fort dans les établissements scolaires et pourra constituer un point d'appui pour l'action municipale.
- La municipalité pourrait également développer les actions de solidarité intergénérationnelles.
- Il ne faudra pas oublier de développer les actions à destination des 12-18 ans. Cela constitue une réelle attente comme en témoigne le succès de la première édition d' « Opio Urban Day ».
- Développer des actions de sensibilisation sur le don de soi. Le don de moelle osseuse doit être mieux expliqué car très peu de personnes se sentent concernées par ce type de don.
- Pour les actions en faveur de l'intégration, 66% des répondants n'ont pas réalisé d'actions en faveur de l'intégration des personnes en situation de précarité, de handicap ou des migrants et nouveaux arrivants sur la commune. C'est une piste de renforcement du lien social sur le territoire, que le plan d'action devra explorer.

- Pour les actions de solidarité en faveur des membres de la commune, l'organisation de repas de voisinage concerne déjà 20,6% des personnes actives sur ce thème et constitue une initiative que le plan d'action municipal peut facilement soutenir et développer

Thème 8 – Comportements favorables à la santé

Points forts

- Les initiatives de sensibilisation à destination des enfants et de leur famille sont nombreuses et menées essentiellement par les services pédagogiques.
- 77% des répondants pensent que l'hygiène de vie est favorable à la santé, et 97% déclarent agir en faveur d'une bonne hygiène de vie. S'occuper de soi et de son corps est ici l'action privilégiée. La réalisation du parc des sports par la municipalité rejoint très utilement cette préoccupation et les réponses enregistrées ici expliquent en partie son succès immédiat.
- 79% des répondants se déclarent intéressés par les pratiques alimentaires favorables à la santé, et 97% les mettent en pratique. Les actions sont avant tout individuelles et consistent à prendre soin de soi et de sa santé. Les 25-40 ans sont les plus concernés (94,4% s'y intéressent beaucoup). Les personnes qui se déclarent intéressées traduisent également cette préoccupation en actes puisque ce sont les consommateurs les plus réguliers de produits biologiques et de fruits et légumes de saison : 72% des personnes qui se sentent fortement concernées par les pratiques alimentaires favorables à la santé, consomment des produits de saison quotidiennement ou presque

Points faibles

- Ce thème totalise 49 initiatives réparties entre la sensibilisation et l'action mais avec une grande faiblesse du côté du diagnostic. C'est l'école élémentaire qui se distingue des autres services, en portant près de la moitié des initiatives réalisées sur la commune pour ce thème. L'équipe municipale pourra s'appuyer sur les initiatives de cette école pour son plan d'action concernant ce thème
- Le faible nombre d'initiatives sur la prévention des conduites addictives traduit la faible prise en compte des besoins des adolescents sur la commune.
- Seulement 41,5% des répondants déclarent que les conduites addictives les préoccupent beaucoup et 22% pas vraiment ou pas du tout. 63% déclarent ne pas agir pour les prévenir.

Recommandations/Axes de travail

- Les initiatives de sensibilisation à destination des enfants et de leur famille sont nombreuses et menées essentiellement par les services pédagogiques. La progression viendra de la généralisation de la coopération et du développement de l'évaluation de ces initiatives. Il sera également important d'étendre la sensibilisation sur les comportements favorables à la santé aux personnels de la commune qui ne bénéficient jusqu'ici d'aucune initiative.
- Seulement deux initiatives de diagnostic laissent une marge de progression totale à la commune. Sur cette thématique des comportements favorables à la santé, la municipalité aurait intérêt à diagnostiquer les pratiques et les représentations de ses personnels et de ses administrés dès le plus jeune âge car les bonnes habitudes se construisent jeune mais doivent aussi être entretenues sur le lieu de travail.
- Dans l'axe 3, la prévention des conduites à risque et l'action en faveur d'une meilleure hygiène de vie font l'objet d'initiatives nombreuses, menées par plusieurs services mais jamais en collaboration : la progression viendra donc, également ici, de la généralisation de la coopération et du développement de l'évaluation de ces initiatives.
- La poursuite de l'équipement du parc des sports avec des parcours santé spécifiques pour différentes catégories de la population est donc tout à fait en adéquation avec les attentes de la population
- Les 40-65 ans sont les plus fortement préoccupés par leur santé et développent des comportements pour la préserver. Le plan d'action de la commune sur ces sujets devra donc s'adresser en priorité aux autres classes d'âge.
- Une campagne de sensibilisation sur les conduites addictives et à risque, à destination des jeunes, pourrait se révéler utile. Peut-être associée à Opio Urban Day.

Points transversaux à tous les thèmes

Points forts

- Répartition équilibrée des initiatives entre administrés et agents, ce qui conforte notre démarche d'Agenda 21 territorial
- Un parcours développement durable est déjà en place pour les enfants des écoles, puisque les actions commencent à la crèche et vont jusqu'au CM2.
- L'axe 1, la sensibilisation, concerne principalement les enfants qui reçoivent 67% des initiatives dans cet axe.
- Pour l'axe 2, le diagnostic et l'évaluation, les destinataires sont, de manière logique, davantage les adultes que les enfants. Parmi les adultes, nous retrouvons le point positif de la commune à savoir l'égalité implication des administrés et des agents.
- C'est par ailleurs, dans cet axe que les élus se révèlent être le plus impliqués ce qui est rassurant pour la démarche Agenda 21 puisque face au déficit de diagnostic enregistré en général sur la commune, ce sont les élus qui devront impulser des nouvelles pratiques d'évaluation.
- L'axe 3, la mise en action, est celui qui est le plus développé dans les initiatives des services de la commune d'Opio.
- 35% des mises en action concernent les enfants ce qui montre que la volonté d'action de la commune ne repose pas que sur les écoles.

Points faibles

- Seules 29 % des actions touchent les administrés adultes
- Seules 4 actions sur 159 sont à destination des 12-17 ans.
- 72,3% des items sont abordés par les services municipaux et seuls 40% des points possibles à obtenir sont obtenus par les services : ceci laisse une importante marge de progression
- L'axe du diagnostic est celui sur lequel la marge de progression est la plus importante (72%)
- Pour l'axe 3, la mise en action, on note une faible implication du service avec seulement 3% des initiatives réalisées

Recommandations/Axes de travail

- Donner de la visibilité sur les actions de développement durable, notamment le travail des écoles.
- Développer des actions en concertation entre le périscolaire et les équipes pédagogiques et en lien avec le plan d'action de la commune.
- Développer au travers du plan d'action, des initiatives de sensibilisation, de diagnostic et des actions en direction des administrés de plus de 11 ans, et en particulier les 12-18 ans.
- Développer au travers du plan d'action, des initiatives de sensibilisation, de diagnostic et des actions sur les 28% des thèmes du questionnaire qui n'ont pas été abordés.
- Développer des initiatives incitant au diagnostic et à l'évaluation.
- Créer ou développer des moments et des instances de concertation.

2.6 Présentation du diagnostic des pratiques du développement durable à la population

Ce diagnostic a été présenté en réunion publique le 24 septembre 2010. 80 personnes environ ont assisté à cette présentation (voir Annexe 11).

Ce document est également disponible sur le site web de la commune (<http://www.mairie-opio.com/spip/spip.php?rubrique58>)

3 Les enjeux

A l'issue de la phase de diagnostic, l'équipe projet de l'Agenda 21 et les élus ont évalué les enjeux qui ressortent de ces différents documents.

3.1 La création de logements

Le diagnostic met en lumière :

- la pression sur le foncier
- le manque de logements à des prix en adéquation avec les revenus des ménages
- l'inadéquation de l'offre et de la demande de logements
- le fait que les documents d'urbanisme actuels limitent l'utilisation des énergies renouvelables

La création de logements en adéquation avec la demande, et en accord avec les normes environnementales en vigueur est donc le premier des enjeux.

3.2 Les modes de transport doux

La simple expérience de vouloir se déplacer d'un point à un autre du territoire à pied ou à vélo démontre la carence en 2008 de cheminements piétonniers ou cyclables qui sécuriseraient ces modes de transports, et favoriseraient leur adoption. Le diagnostic met en lumière ce que les opidiens vivent au quotidien.

L'aménagement de cheminements est donc l'un des enjeux de l'équipe municipale. Depuis 2008, divers chemins ont été créés. Une carte de ces nouveaux cheminements est disponible à l'office du tourisme, sur le site web de la mairie, et jointe en annexe.

3.3 Le soutien de l'activité économique

Le diagnostic montre un taux relativement bas de population active. La municipalité devra accompagner l'activité économique par des actions dans ses compétences propres.

3.4 La préservation de la qualité paysagère

La qualité paysagère d'Opio est dans le cœur de tous les opidiens. Opio est également une destination touristique appréciée pour la qualité de ses paysages.

L'enjeu sera ici d'accompagner les aménagements futurs afin de préserver la qualité paysagère de la commune.

3.5 Amélioration de l'impact des Opidiens sur l'environnement.

Le diagnostic des pratiques du développement durable montre un degré de sensibilisation important sur certains axes, mais par contre une faiblesse dans l'évaluation de l'impact de leurs propres actions. On note aussi que le passage à l'action se fait souvent en mode isolé.

L'enjeu ici sera de

- continuer les actions de sensibilisation en tenant compte des éléments du diagnostic (quasi carence chez les 12-18 ans par exemple)
- sensibiliser à la pratique de la mesure des actions, et montrer l'exemple dans les services municipaux
- si possible, associer systématiquement les services, les écoles, les associations, la population aux actions.
- Soutenir les entreprises dans leurs démarches d'amélioration de leur impact sur l'environnement

3.6 Le lien social

Le lien social est un élément très important pour la vie d'une commune. La commune compte un nombre important d'associations très dynamiques. Ainsi, on compte 19 associations actives à Opio, totalisant plus de 2000 adhérents. Malgré la mise à disposition par la commune de plusieurs lieux, le diagnostic met en lumière le manque d'espaces fédérateurs. L'enjeu sera d'adapter l'offre à la demande des associatifs et de la population.

4 La stratégie de l'équipe municipale

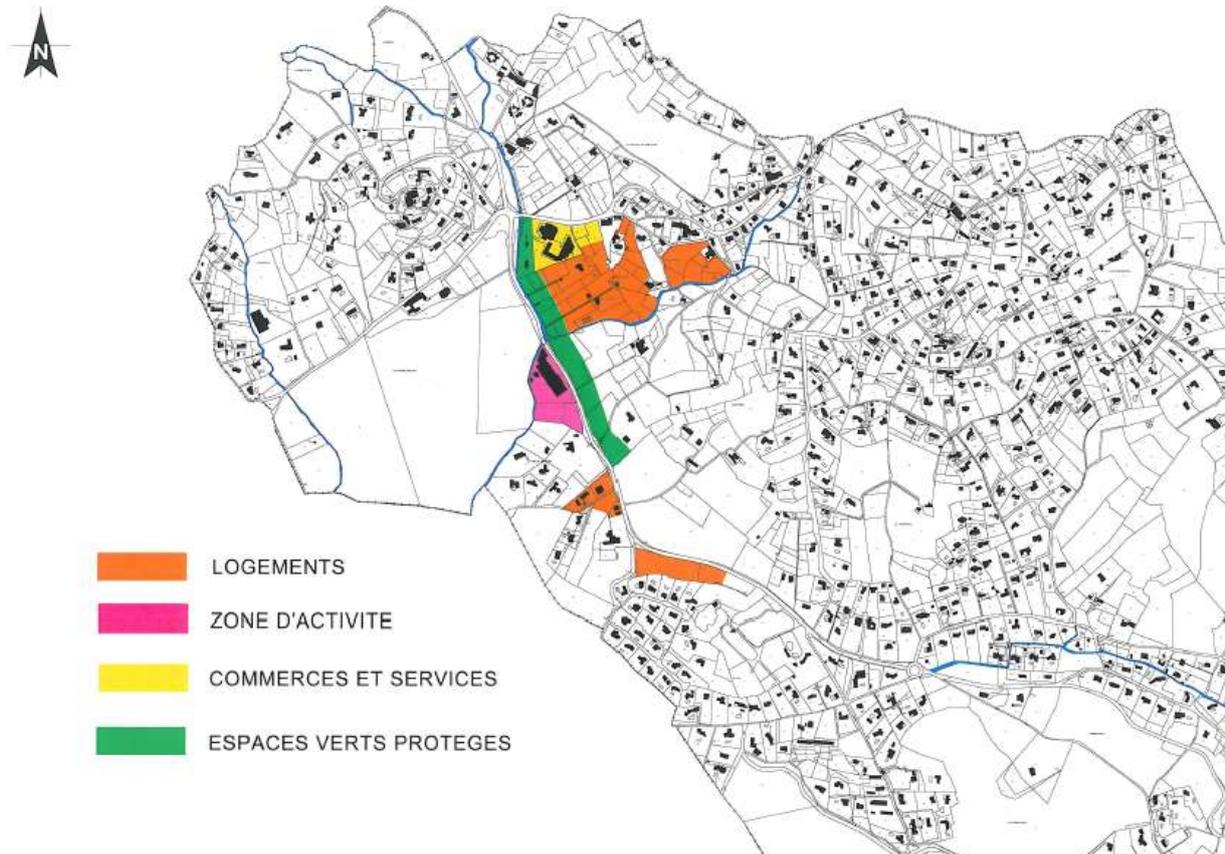
4.1 Les axes stratégiques de l'équipe municipale

Au vu des diagnostics présentés ci-dessus, le Conseil Municipal, choisit de conduire son action selon les 4 axes suivants:

- Créer un Centre Village
- Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux
- Dynamiser le lien social
- Préserver notre paysage et notre environnement

4.2 L'impact sur le PLU

Ces axes stratégiques ont conduit les élus et le comité de pilotage à concrétiser leur choix dans le PLU en cours d'élaboration. L'extrait de carte ci-dessous en est l'illustration :



Cette carte complète est donnée en Annexe 12.

La quasi-totalité des parcelles concernées par ce projet sont privées, la seule exception étant un terrain de 6471 m² situé à l'est de la zone commerciale actuelle (dans la zone en jaune sur la carte).

Le projet municipal de Centre Village ne concernera que ce terrain, mais l'organisation spatiale de l'ensemble de la zone fait l'objet d'une réflexion des services municipaux et des services de la Communauté d'Agglomération.

4.3 Le comité de pilotage de l'Agenda 21

Afin de conduire son action, l'équipe municipale s'appuie sur le comité de pilotage de l'Agenda 21

Il est constitué comme suit.

- **Philippe Le Bars**, animateur de la démarche Agenda 21 à Opio, adjoint à l'environnement. Contact : p.lebars.mairie.opio@orange.fr
- **Thierry Occelli**, maire d'Opio. Thierry est aussi Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, en charge du Plan Local Energie Environnement. Contact : t.occelli.mairie.opio@orange.fr
- **Sonia Amiral**, directrice adjointe des services à la mairie d'Opio. Sonia coordonne les activités Agenda 21 pour les services de la mairie. Contact : adjoint-direction-opio@orange.fr
- **Gilbert Pizzo**, responsable des services techniques de la mairie, assure la coordination des Agenda 21 pour les services techniques.
- **Jocelyne Saos**, élue, responsable de la santé publique au Conseil Général des Alpes Maritimes. Jocelyne est très active dans le milieu associatif communal.
- **Françoise Coroller**, élue, chargée d'édition à l'ADEME. Françoise a une grande connaissance dans le domaine des énergies renouvelables.
- **Odile Cachemat**, élue, Ingénieur commercial.

- **Laurent Lefol**, ingénieur retraité
- **Sylvaine Maingardon**, ingénieur en électronique
- **Pascal Gauthier**, chef de projet en Développement Durable

4.4 L'organisation du pilotage

Le comité de pilotage a choisi de se réunir tous les 3 mois pour faire le point sur les actions. L'animateur de la démarche convoque le comité et fait parvenir par email les documents nécessaires à la prise de décision. Le comité agit dans une optique d'amélioration continue de l'action municipale. Le comité peut décider de d'ajouter, de modifier ou de supprimer une action. Mais cette décision doit se faire en accord avec le Conseil Municipal. Des contacts réguliers seront mis en place avec les référents Agenda 21 des communes voisines du Rouret (Marc Raynaud) et de Valbonne (Martine Bonneau).

5 Le plan d'action

Note : Les élus d'Opio n'ont pas attendu la rédaction de ce plan d'action pour agir. Le lecteur trouvera en annexe 09 des actions déjà engagées ou mises en place par l'équipe municipale en place (voir Annexe 09).

5.1 Méthodologie

Le plan d'action de l'Agenda 21 a été élaboré en 2 temps :

- une première phase d'ateliers avec la population afin de faire un inventaire le plus exhaustif possible des idées d'actions. 4 ateliers ont eu lieu d'octobre 2010 à avril 2011. Ces ateliers ont permis l'élaboration d'une liste d'actions. Chaque action porte une description succincte, le lien avec les axes stratégiques de l'équipe municipale, le lien avec des points forts et point faibles révélés par le diagnostic des pratiques du développement durable, une indication de la durée de mise en place, du coût, de la portée, et des partenaires techniques et financiers pouvant intervenir dans la mise en place de cette action.



- Dans une seconde phase, le comité de pilotage a conduit un travail d'analyse, de regroupement des idées d'action par thème, de rédaction des fiches.

5.2 Lecture des fiches action

Les fiches actions sont toutes bâties sur un même schéma qui comprend les éléments suivants :

Contexte et objectifs : Cette rubrique mentionne des éléments de diagnostic, un état de la situation actuelle. On expose les actions déjà engagées, ainsi que l'objectif de la fiche. On mentionne le(les) axe(s) stratégique(s) de la commune liés à cette action.

Étapes proposées : On mentionne ici soit les étapes proposées pour aboutir à l'objectif, soit des idées participant à l'objectif émises par des participants aux ateliers, dans leurs propres mots, afin de rester le plus fidèle possible aux idées telles qu'elles ont été exprimées.

Porteur de l'action : Entité pouvant porter l'action (la comité de pilotage, une association, les services, etc.)

Communication : Moyens utilisés pour communiquer sur cette action.

Partenaires Techniques: Entités pouvant soutenir techniquement l'action.

Partenaires Financiers pressentis : Entités pouvant soutenir financièrement l'action.

Indicateurs : Indicateur(s) permettant d'évaluer l'avancement de l'action.

Budget

On utilise le symbole ci-contre, que l'on répète pour montrer l'importance du budget estimatif :

- 1 symbole : 0 – 1K€
- 2 symboles : 1 – 10K€
- 3 symboles : 10 – 100K€
- 4 symboles : >100K€



Echéancier

On utilise le symbole ci-contre, que l'on répète pour montrer une échéance plus lointaine.

- 1 symbole : 0 – 1 an
- 2 symboles : 1 – 3 ans
- 3 symboles : > 3ans



Avancement

On utilise le symbole ci-contre, la partie rouge montrant ce qui reste à faire, la partie verte ce qui est déjà fait.

Dans cet exemple, 30% de l'action est déjà fait, 70% reste à faire



Finalité : On met en évidence les finalités du développement durable adressées par la fiche action.

Image : une illustration en rapport avec l'action.

5.3 Liste des fiches actions

63 actions ont été identifiées. Elles sont présentées sous forme de tables qui les regroupent par axe stratégique.

La répartition des fiches par axe reflète les préoccupations des personnes ayant participé aux ateliers.

Axe : Créer un Centre Village

N°	Titre de l'action	Page
1-01	Permettre la création d'un centre village dans les documents d'urbanisme	24
1-02	Faire construire un centre village sur le terrain acquis par la commune	25
1-03	Implanter une zone d'activité proche du centre village dans les documents d'urbanisme	26
1-04	Créer une liaison piétonne entre le centre village et la zone école primaire/parc de loisirs	27
1-05	Etudier une liaison piétonne entre le centre village et le quartier San Peyre	28
1-06	Créer des jardins familiaux	29
1-07	Permettre le maintien et le développement de l'agriculture locale	30
1-08	Faire la promotion de l'agriculture locale	31
1-09	Rompre l'isolement des personnes âgées isolées	32
1-10	Faciliter les démarches administratives	33
1-11	Encadrer la qualité environnementale des bâtiments	34

Axe : Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux

N°	Titre de l'action	Page
2-01	Etudier la création d'itinéraires cyclables	35
2-02	Créer des parkings à vélo	36
2-03	Subventionner les véhicules électriques	37
2-04	Implanter des bornes électriques	38
2-05	Renouveler le parc automobile municipal avec des véhicules propres	39
2-06	Etudier la faisabilité de nouveaux cheminements piétons	40
2-07	Signaler trottoirs et chemins	41

Axe : Dynamiser le lien social

N°	Titre de l'action	Page
3-01	Promouvoir l'activité locale	42
3-02	Organiser un troc aux graines	43
3-03	Installer des bancs dans les différents lieux publics	44
3-04	Etudier la création d'un lieu de vie par exemple dans le parc de loisirs	45
3-05	Etudier la possibilité de rendre la place du centre commercial piétonne	46
3-06	Mettre en place une journée de l'environnement	47
3-07	Promouvoir les ESAT	48
3-08	Signaler les actions en faveur du développement durable	49
3-09	Impliquer les jeunes dans la vie municipale	50
3-10	Promouvoir l'échange de temps et services	51
3-11	Former aux premiers secours	52
3-12	Sensibiliser aux addictions et aux risques sanitaires	53
3-13	Inciter les entreprises à participer à la démarche de l'Agenda 21	54
3-14	Mettre en place de nouveaux moyens de communication avec la population	55
3-15	Améliorer la fréquentation des événements de la commune	56
3-16	Utiliser le site web de la mairie comme plateforme d'échange entre citoyens	57
3-17	Créer des événements pédagogiques autour des thèmes du Développement Durable	58

Axe : Préserver notre paysage et notre environnement

N°	Titre de l'action	Page
4-01	Favoriser les transports en commun	59
4-02	Favoriser le covoiturage	60
4-03	Recenser les espèces locales	61
4-04	Sensibiliser à la biodiversité	62
4-05	Création de ruches et de nichoirs	63
4-06	Abandonner les pesticides	64
4-07	Créer un verger et un herbier d'espèces locales près du parc de loisirs	65
4-08	Réduire la pollution sonore	66
4-09	Sensibiliser aux méthodes de démoustication	67
4-10	Réduire les feux de végétaux	68
4-11	Ne plus brûler les végétaux dans les services municipaux	69
4-12	Etudier la mise en place d'un compostage collectif	70
4-13	Permettre une bonne gestion des déchets des entreprises	71
4-14	Inciter au compostage individuel et le développer	72
4-15	Lancer l'agro-pastoralisme dans les bois d'Opio	73
4-16	Faire un bilan carbone des services municipaux	74
4-17	Etablir le bilan carbone d'Opio	75
4-18	Etablir un diagnostic de la pollution électromagnétique	76

4-19	Promouvoir les économies d'eau	77
4-20	Mettre en place une cantine BIO à l'école	78
4-21	Sensibiliser les scolaires à la production Bio et locale	79
4-22	Evaluer la qualité de l'air intérieur des locaux municipaux	80
4-23	Mettre à disposition des informations sur la qualité de l'air à Opio	81
4-24	Produire de l'eau chaude solaire pour les logements municipaux	82
4-25	Utiliser des peintures bio pour les bâtiments municipaux	83
4-26	Plantation d'espèces méditerranéennes sur les espaces verts municipaux	84
4-27	Faciliter l'évacuation des eaux pluviales	85
4-28	Vers des bâtiments plus économes	86

Action 1-01 – Permettre la création d'un centre village dans les documents d'urbanisme

Contexte et objectifs

L'équipe municipale a choisi parmi les 4 axes stratégiques de créer un centre village incluant des logements sociaux. Faute de place dans le centre historique d'Opio, ce nouveau centre village sera situé entre le centre commercial et la salle polyvalente. Ce sera le projet phare de la mandature: le projet de construction d'un « centre village » et d'un éco-quartier.

Le terrain concerné par le projet est de 6 471 m² en zone UB et se trouve à proximité piétonne des principaux équipements municipaux : salle polyvalente, crèche, écoles, parc de loisirs, et en continuité de la zone la plus urbanisée de la commune, le quartier San Peyre, caractérisé par des commerces et du logement diffus. Une réflexion entre élus a déjà eu lieu le 19 mars 2011 permettant d'échanger la vision du futur village.

La mise à jour du PLU (dont l'enquête publique est en cours) prend en compte cette action.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Créer un centre village ».

Etapés proposées

1. Permettre la création du centre village dans la démarche de PLU en cours.
2. Publication du PLU

Porteur de l'action

Mairie

Communication

Annoncer et expliquer étape par étape ces changements majeurs pour la commune

Partenaires techniques

Mairie

Partenaires financiers pressentis

Mairie

Indicateurs

Publication du PLU

Budget



Echéancier

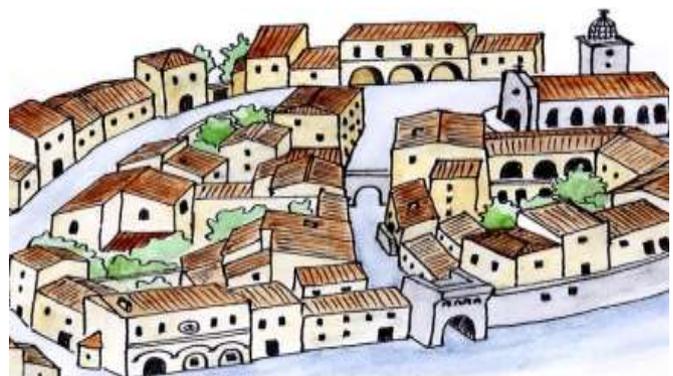


Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 1-02 – Faire construire un centre village sur le terrain acquis par la commune

Contexte et objectifs

La municipalité a fait l'acquisition d'un terrain de 6 471 m² en zone UB. Ce terrain se trouve à proximité piétonne des principaux équipements municipaux : salle polyvalente, crèche, écoles, parc de loisirs, et en continuité de la zone la plus urbanisée de la commune, le quartier San Peyre, caractérisé par des commerces et du logement diffus. Une réflexion entre élus a déjà eu lieu le 19 mars 2011 permettant d'échanger la vision du futur village. Cette fiche est dépendant de l'inscription dans le PLU de la densification de cette zone (Action 01). Lorsque le PLU aura été approuvé, le projet de construction sur ce terrain devra être lancé.

Ce centre village devrait conjuguer deux qualités en une : haute qualité environnementale et haute qualité sociale, humaine, culturelle. Ainsi, cette construction pourra être un exemple pour les autres communes désireuses de suivre l'exemple vertueux emprunté par la commune.

Ce projet aura un impact et un coût importants.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Créer un centre village ».

Etapas proposées

1. Expression précise des besoins : types et nombre de logements et de commerces, aspect général, transports, intégration dans l'existant,
2. Elaboration de plusieurs projets d'aménagement par des professionnels avec analyse de la valeur des différents projets,
3. Analyse des impacts sur la zone du centre commercial, sur les cheminements piétons.
4. Etude de Financement et Choix parmi les projets,
5. Construction et mise en service

Porteur de l'action

Mairie

Communication

Annoncer et expliquer ces changements majeurs pour la commune

Partenaires techniques

Cabinet d'architectes à sélectionner

Partenaires financiers pressentis

Mairie

Indicateurs

Projet de centre village réalisés

Budget



Echéancier

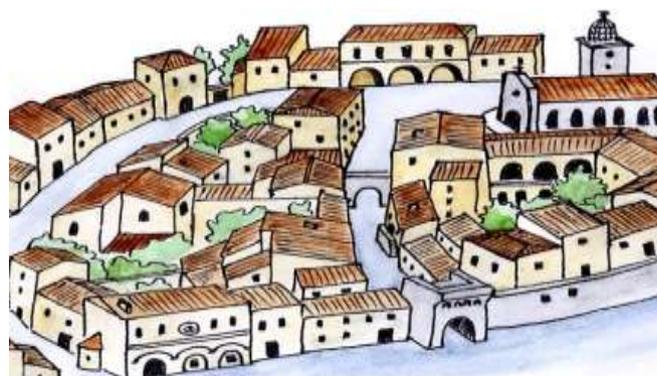


Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 1-03 – Implanter une zone d'activité dans les documents d'urbanisme

Contexte et objectifs

La création du nouveau centre village entraîne l'implantation d'une nouvelle zone d'activités proche de celui-ci.

L'objectif est multiple :

- offrir aux artisans d'Opio une alternative à utiliser leur propre maison pour leur activité.
- apaiser certains quartiers, où ces activités artisanales sont génératrices de bruit et de trafic routier
- favoriser l'implantation nouvelle d'artisan sur la commune d'Opio,
- augmenter le confort de vie des habitants du nouveau centre village et des Opidiens dans leur globalité.

Dans la démarche de PLU en cours, les élus ont localisé une zone destinée à la création d'une zone artisanale, à 300 mètres à pied du futur centre village.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Créer un centre village ».

Etapas proposées

1. Inscription de la future zone artisanale dans le PLU,

Porteur de l'action

Mairie

Communication

Annoncer et expliquer ces changements majeurs pour la commune

Partenaires techniques

Cabinet d'architectes à sélectionner

Partenaires financiers pressentis

Mairie

Indicateurs

Zone artisanale implantée dans le PLU

Budget



Echéancier

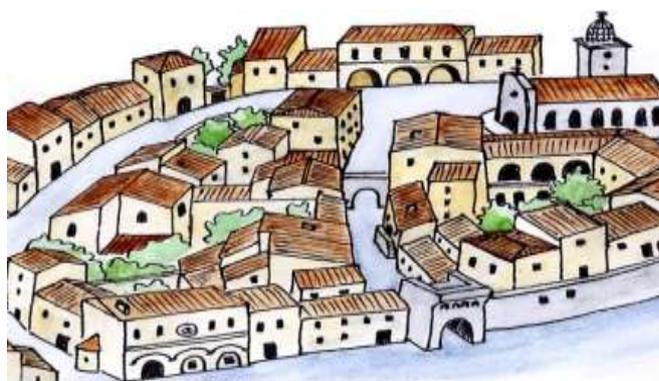


Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 1-04 - Créer un cheminement piétons entre le centre village et la zone école primaire/parc des loisirs

Contexte et objectifs

La marche à pied peut être une alternative à la voiture pour des trajets spécifiques (court, peu de volume à déplacer,...).

De nouvelles infrastructures doivent donc être mises en place pour développer ce moyen de transport. Ainsi, un cheminement piétonnier sécurisé entre le nouveau centre village et la zone école primaire/parc des loisirs doit-il être créé.

L'objectif prioritaire est la mise en sécurité des déplacements piétons.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivants : « Créer un centre village » et « Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux ».

Étapes proposées

1. Etablissement du tracé entre le centre village et la zone école primaire/parc des loisirs
2. Créer le cheminement
3. Signaler le cheminement

Porteur de l'action

Mairie

Communication

Feuille d'OPIO, site Web, école primaire

Partenaires techniques

Services techniques et administratifs d'OPIO

Partenaires financiers pressentis

Mairie, Conseil Général

Indicateurs

Mise en service du nouveau cheminement

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 1-05- Etudier un cheminement piétons entre le centre village et le quartier San Peyre

Contexte et objectifs

La marche à pied peut être une alternative à la voiture pour des trajets spécifiques (court, peu de volume à déplacer,...).

De nouvelles infrastructures doivent donc être mises en place pour développer ce moyen de transport. Ainsi, un cheminement piétonnier entre le nouveau centre village et le quartier San Peyre doit-il être étudié. Celui-ci permettrait aux habitants, dont les collégiens, de rejoindre le nouveau centre village depuis le collège du Pré des Roures en passant par le quartier San Peyre. La liaison Collège du Pré des Roures-San Peyre existe déjà.

L'objectif prioritaire est la mise en sécurité des déplacements piétons.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivant s: « Créer un centre village » et « Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux ».

Etapas proposées

1. Etude du tracé entre le centre village et le quartier San Peyre

Porteur de l'action

Mairie

Communication

Feuille d'OPIO, site Web, Collège du Rouret

Partenaires techniques

Services techniques et administratifs d'OPIO

Partenaires financiers pressentis

Mairie, Conseil Général

Indicateurs

Etude publiée

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 1-06 – Créer des jardins familiaux

Contexte et objectifs

Pour aider la population à vivre de manière saine et responsable, il est important de lui offrir des alternatives d'alimentation faciles et pratiques.

Une alimentation locale est synonyme de goût, de fraîcheur, de culture raisonnée. Des moyens de développer cette agriculture locale doivent être identifiés et étudiés.

Il s'agit donc de mettre en place des jardins familiaux, accessibles à pied depuis le nouveau centre village

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Créer un centre village ».

Etapes proposées

1. Identifier des terres proches du nouveau centre village et pouvant accueillir des jardins familiaux.
2. Le cas échéant, acheter ce/ces terrain(s)
3. Faire une évaluation des besoins d'aménagement, établir un budget et le présenter aux élus
4. Faire exécuter les travaux nécessaires
5. Etablir un règlement des jardins

Porteur de l'action

Association, entreprise, Mairie

Communication

Feuille d'OPIO, site Web

Partenaires techniques

Association, entreprise, Mairie

Partenaires financiers pressentis

Mairie

Indicateurs

Nombre d'hectare mis à disposition
Nombre d'adhérents

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 1-07 – Permettre le maintien et le développement de l'agriculture locale

Contexte et objectifs

Pour aider la population à vivre de manière saine et responsable, il est important de lui offrir des alternatives d'alimentation faciles et pratiques.

Une alimentation locale est synonyme de goût, de fraîcheur, de culture raisonnée. Un marché hebdomadaire a eu lieu dans le village pendant deux ans, mais a dû être abandonné faute de producteurs/revendeurs et de clients. D'autres moyens de développer cette agriculture locale doivent être identifiés et étudiés.

L'objectif est de permettre le maintien et le développement de l'agriculture si possible BIO, au moins raisonnée et de proximité, par la fixation de terres agricoles dans le PLU.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivants : « Créer un centre village » et « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Etudier les terrains qui pourraient être classés en terres agricoles dans le PLU
2. Classer ces terrains en zone agricole dans le PLU.

Porteur de l'action

Mairie

Communication

Feuille d'OPIO, site Web

Partenaires techniques

Mairie, Chambre d'Agriculture

Partenaires financiers pressentis

Mairie

Indicateurs

Nombre d'hectares en zone agricole dans le PLU

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 1-08 – Faire la promotion de l'agriculture locale

Contexte et objectifs

Pour aider la population à vivre de manière saine et responsable, notamment la population qui s'installera dans le nouveau Centre Village, il est important de lui offrir des alternatives d'alimentation faciles et pratiques.

Un marché hebdomadaire a eu lieu dans le village pendant deux ans, mais a dû être abandonné faute de producteurs/revendeurs et de clients. Toutefois, deux agriculteurs locaux vendent leurs productions à l'étal, et une AMAP existe depuis 2003. La commune met un terrain municipal à disposition du producteur de l'AMAP.

L'objectif est de promouvoir cette agriculture locale.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivants: « Créer un centre village » et « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapes proposées

1. Faire la promotion des agriculteurs locaux
2. Faire la promotion de l'AMAP et de son fonctionnement

Porteur de l'action

Association, Mairie

Communication

Feuille d'OPIO, site Web

Partenaires techniques

Association, Mairie

Partenaires financiers pressentis

Association, entreprise, Mairie

Indicateurs

Nombre de communications sur l'agriculture locale
Nombre d'adhérent à l'AMAP

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 1-09 - Rompre l'isolement des personnes âgées isolées

Contexte et objectifs

Certains habitants d'Opio sont âgés. Ils sont le plus souvent installés depuis longtemps à Opio, et ont en général autour d'eux un ou plusieurs membres de leur famille pour les aider.

Cette généralité ne doit pas faire oublier les cas particuliers, et les cas qui peuvent survenir au fil du temps.

L'objectif de la commune est de s'assurer que les personnes âgées ne soient pas isolées, et qu'elles soient entourées quand nécessaire. Cette action a commencé en 2011 avec la mise en place d'un comité d'aide sociale ayant rendu de nombreux services.

L'objectif de cette action est double :

- s'assurer que le projet de Centre Village offrira la possibilité aux personnes âgées qui le souhaitent de se loger au cœur du village.
- Prolonger et systématiser l'action du comité d'aide sociale

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Créer un centre village ».

Etapas proposées

1. Faire un inventaire des personnes isolées susceptibles de vouloir déménager au Centre Village.
2. Le cas échéant, s'assurer que les logements proposés au Centre Village soient adaptés à des personnes âgées
3. Faire un inventaire des personnes âgées isolées que l'on doit aider soit régulièrement, soit en cas de circonstances difficiles (épisode pluvieux ou neigeux par exemple).
4. Mettre en liaison des personnes âgées et des bénévoles pour rompre l'isolement, rendre des petits services

Porteur de l'action

Comité d'aide sociale

Communication

Site web, Feuille d'Opio

Partenaires techniques

Services administratifs et techniques, assistante sociale, associations caritatives

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio

Indicateurs

Nombre d'actions portées par le Comité d'aide sociale en faveur des personnes âgées.

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 1-10 - Faciliter les démarches administrative

Contexte et objectifs

La mairie a choisi de créer un nouveau Centre Village.

L'objectif est d'étudier la possibilité de transférer certains services municipaux dans ce nouveau centre de vie, afin de faciliter les démarches administratives.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Créer un centre village ».

Etapes proposées

1. Réfléchir aux services pouvant être déplacés
2. Déplacer les services concernés
3. Informer

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Annoncer et expliquer ces changements majeurs pour la commune

Partenaires techniques

Services municipaux, Cabinet d'architectes

Partenaires financiers pressentis

Mairie

Indicateurs

Avancement des travaux

Budget

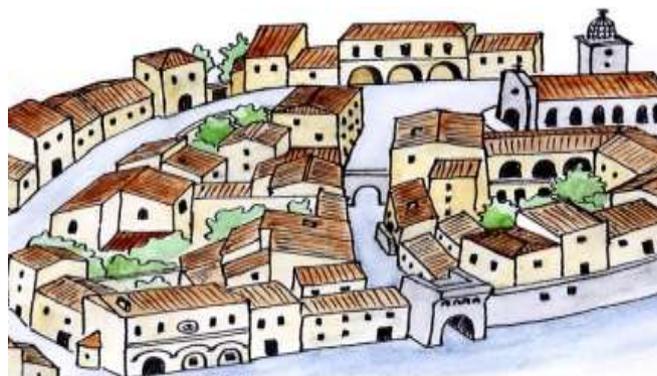
Echéancier

Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 1-11 – Encadrer la qualité environnementale des bâtiments

Contexte et objectifs

La commune n'a pas encore établi de cahier des charges pour les constructions de nouveaux bâtiments municipaux, de programmes de logements, ou pour la réfection de bâtiments existants. Cette action vise à établir un cahier des charges qui devra engager la municipalité à adopter les normes de construction les plus avancées sur le plan économie d'énergie.

Ce cahier des charges devra être établi avant le lancement du projet de Centre Village.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Créer un centre village ».

Etapes proposées

1. Etablir un cahier des charges pour toutes les nouvelles constructions de la commune, ou pour la réfection de bâtiments existants. Ce cahier des charge stipulera quelle norme de construction devra être mise en œuvre.

Porteur de l'action

Services administratifs

Communication

Panneaux, site web, Feuille d'Opio

Partenaires techniques

ADEME, services techniques

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio

Indicateurs

Cahier des charges établi

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 2-01- Etudier la création d'itinéraires cyclables

Contexte et objectifs

L'utilisation du vélo peut être une alternative pouvant être proposée à la voiture pour des trajets spécifiques (court, peu de volume à déplacer,...). Pour faciliter, sécuriser et inciter à son usage, des voies cyclables doivent être développées. Ce projet a déjà été initié par la création d'une voie partagée entre le carrefour de la Font Neuve et le parc de loisirs.

L'objectif est de poursuivre cet effort en fonction des besoins des usagers.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux ».

Etapas proposées

1. Identifier les besoins des usagers
2. Identifier la faisabilité de leur construction
3. Identifier des "boucles" avec les communes limitrophes

Porteur de l'action

Mairie, Conseil Général, CASA

Communication

Feuille d'OPIO, site Web, Inauguration, Panneaux signalétiques

Partenaires techniques

Services techniques d'OPIO
Services techniques du Conseil Général

Partenaires financiers pressentis

Mairie, Conseil Général, CASA, Ademe, Région PACA, Fonds Européens

Indicateurs

Etude réalisée

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 2-02 - Créer des parkings à vélo

Contexte et objectifs

L'utilisation du vélo est une alternative pouvant être proposée à la voiture pour des trajets spécifiques (court, peu de volume à déplacer,...). Pour faciliter, sécuriser et inciter à son usage, des parkings à vélo doivent être créés dans tous les lieux publics. Certains ont déjà été installés à l'arrêt de bus Poudeirac, au parc de loisirs, à l'école primaire et au centre commercial.

L'objectif est d'augmenter le nombre de ces parkings.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux ».

Etapas proposées

1. Recenser les besoins et identifier les lieux (écoles, arrêts de bus,...)
2. Construire les parkings à vélo

Porteur de l'action

Mairie, association des commerçants

Communication

Feuille d'OPIO, site Web, Inauguration, Panneaux signalétiques

Partenaires techniques

Services techniques d'OPIO, Fubicy

Partenaires financiers pressentis

Mairie, Conseil Général, CASA, Région PACA

Indicateurs

Nombre de parkings

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 2-03 - Subventionner les véhicules électriques

Contexte et objectifs

Le développement de véhicules électriques est en plein essor. Pour inciter l'achat de tels véhicules électriques, des subventions peuvent être mise en place par la municipalité (pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, d'une moto électrique, d'une voiture électrique,...).

L'objectif est de subventionner 10 véhicules par an, à concurrence de 30% du prix d'achat maximum ou 200 euros par foyer renouvelable une fois tous les 5 ans. Une facture sera exigée.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivants: « Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux » et « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Faire le point sur l'action mise en place dans les autres collectivités de la Région.
2. Identifier le budget alloué aux subventions par catégorie de véhicules
3. Promouvoir la décision des élus

Porteur de l'action

Mairie

Communication

Tout azimut

Partenaires techniques

Services techniques d'OPIO

Partenaires financiers pressentis

Mairie, Conseil Général, Région, ADEME

Indicateurs

Nombre de subventions attribuées

Budget



Echéancier

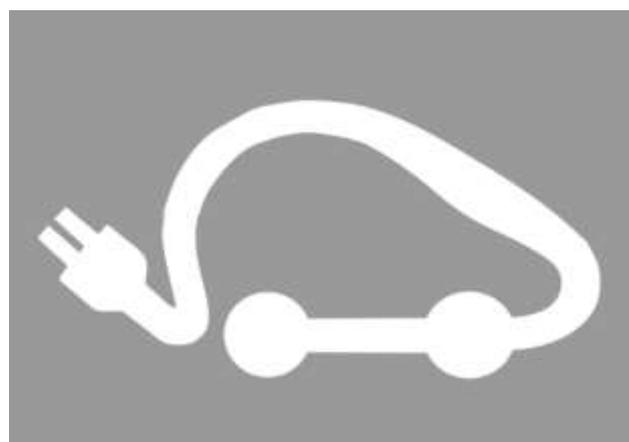


Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 2-04 - Implanter des bornes électriques

Contexte et objectifs

L'usage des véhicules électriques est amené à se développer. Afin de faciliter leur utilisation la commune se doit de mettre en place les infrastructures permettant :

- D'accueillir ces véhicules (vélos, motos, voitures) dans les logements collectifs,
- De permettre la recharge de vélos électriques sur certains des parkings à vélo.

Aujourd'hui aucune infrastructure n'est en place (places de parking réservées, bornes de recharge).

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivants: « Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux » et « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Identifier les emplacements réservés à ces véhicules propres sur les parkings des logements collectifs
2. Identifier les lieux pouvant accueillir les bornes vélos
3. Implanter les bornes

Porteur de l'action

Mairie

Communication

Feuille d'OPIO, site Web, Panneaux signalétiques

Partenaires techniques

Services techniques d'OPIO, ADEME

Partenaires financiers presentis

Mairie, Région, ADEME

Indicateurs

Nombre de bornes disponibles

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 2-05 – Renouveler le parc automobile municipal avec des véhicules propres

Contexte et objectifs

Le développement de véhicules électriques et hybrides est en plein essor. Afin d'être exemplaire et motrice, la municipalité se doit de montrer l'exemple en utilisant elle-même le moyen de transport le plus propre et le plus adapté : vélos, motos, voitures ou utilitaires électriques ou hybrides.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivants: « Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux » et « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapes proposées

1. Identifier le parc existant des véhicules et leurs usages
2. Lors de chaque renouvellement, effectuer une étude visant à remplacer ce véhicule par un véhicule moins polluant

Porteur de l'action

Mairie

Communication

Feuille d'OPIO, site Web, article Nice Matin

Partenaires techniques

Services techniques et administratifs d'OPIO

Partenaires financiers pressentis

Mairie, Région, ADEME

Indicateurs

Nombre de véhicules électriques, hybrides ou thermiques, et dans ce cas en indiquant leur position dans l'étiquette de l'ADEME

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 2-06 – Etudier la faisabilité de nouveaux cheminements piétons

Contexte et objectifs

La marche à pied peut être une alternative à la voiture pour des trajets spécifiques (court, peu de volume à déplacer,...).

De nouvelles infrastructures doivent donc être mises en place pour développer ce moyen de transport. Actuellement, peu de trottoirs permettent une marche en toute sécurité. Quelques sentiers s'ouvrent pour inciter les personnes à se déplacer à pied : pour aller de San Peyre au collège du Rouret, du chemin du Siasq à Chateauneuf, du chemin des Eigages au chemin du Saut, du chemin du bois fleuri au chemin des Tourdres coté Valbonne. 2 autres itinéraires seront étudiés dans les fiches 1-04 et 1-05.

L'objectif de cette fiche est l'identification d'autres itinéraires que les habitants pourraient emprunter.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivants: « Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux » et « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Lancer une étude visant à identifier de nouveaux itinéraires piétons
2. Entretien trottoirs et sentiers

Porteur de l'action

Mairie

Communication

Feuille d'OPIO, site Web, marches collectives de découvertes

Partenaires techniques

Services techniques et administratifs d'OPIO

Partenaires financiers pressentis

Mairie, Conseil Général

Indicateurs

Etude réalisée

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 2-07- Signaler trottoirs et chemins

Contexte et objectifs

La marche à pied peut être une alternative à la voiture pour des trajets spécifiques (court, peu de volume à déplacer,...).

La création de nouvelles infrastructures (trottoirs et sentiers) permettant de se déplacer à pied sur la commune doit s'accompagner d'une signalétique adaptée. L'objectif est de signaler la totalité des itinéraires.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivants: « Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux » et « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Étapes proposées

1. Identifier les trottoirs et sentiers communaux à signaler
2. Identifier le lieu des panneaux de signalisation et les informations (distance, durée,...)
3. Choisir une signalétique en matériaux durables
4. Implanter la signalétique

Porteur de l'action

Mairie, Conseil Général

Communication

Feuille d'OPIO, site Web

Partenaires techniques

Services techniques d'OPIO

Partenaires financiers pressentis

Mairie, Conseil Général

Indicateurs

Nombre de panneaux implantés

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 3-01 - Promouvoir l'activité locale

Contexte et objectifs

Mieux vivre ensemble passe d'abord par mieux se connaître, mieux connaître les associations, les entreprises et les commerces autour de chez soi.

L'objectif de cette action est de les promouvoir auprès des nouveaux arrivants et des personnes qui en feraient la demande.

Cette action a déjà commencé : un inventaire presque exhaustif des entreprises, commerces et associations existe déjà sur le site web d'Opio.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Dynamiser le lien social »

Etapes proposées

1. Compléter l'inventaire des associations, des entreprises et des commerces de la commune existant sur le site web de la commune
2. Prévoir de communiquer cet inventaire sous forme papier à l'office du tourisme
3. Communiquer systématiquement cet inventaire aux nouveaux arrivants
4. Mettre en place un mécanisme de mise à jour annuelle de cet inventaire.

Porteur de l'action

Comité de pilotage, associations

Communication

Site web, Feuille d'Opio

Partenaires techniques

Services administratifs et techniques, CCI, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, associations des commerçants

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio

Indicateurs

Inventaires publiés sur le site web
Mécanisme de mise à jour mis en place.

Budget

Echéancier

Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 3-02 - Organiser des trocs aux graines

Contexte et objectifs

Chaque année, de nombreuses graines et végétaux doivent être replantés dans les jardins. Des échanges de graines et de végétaux des espèces locales peuvent être organisés sur la commune afin de favoriser ces plantations et ainsi avoir une flore abondante et diversifiée sur la commune toute l'année.

L'objectif est d'organiser deux trocs annuels : printemps et automne.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivant : « Dynamiser le lien social » et « Préserver notre paysage et notre environnement »

Etapas proposées

1. Identifier les lieux et dates pour organiser des trocs,
2. Valider l'aspect législatif
3. Organiser les trocs

Porteur de l'action

Association

Communication

Feuille d'OPIO, site Web

Partenaires techniques

Alliance Provence, particuliers, Association Kokopelli, autres associations

Partenaires financiers pressentis

Associations, Mairie

Indicateurs

Nombre de troc / an et fréquentation

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 3-03 – Installer des bancs dans les différents lieux publics

Contexte et objectifs

Afin d'encourager la marche à pied et la convivialité, la commune devra installer des bancs dans les différents lieux publics: parc de loisirs, au sein même des quartiers, place du centre commercial, le long des cheminements piétons. Ces bancs auraient pour vocation de créer des points de rencontres. Cela donnerait également l'opportunité aux personnes âgées de se déplacer à pied car elles auraient l'assurance de pouvoir se reposer en chemin.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivants :

- Dynamiser le lien social
- Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux

Etapes proposées

1. Faire une étude d'implantation des bancs.
2. Choisir des bancs en matériaux durables.
3. Proposer le budget aux élus.
4. Installer les bancs.

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Site web, Feuille d'Opio, tout azimut

Partenaires techniques

Services administratifs et techniques, associations

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio

Indicateurs

Nombre de bancs installés

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 3-04 – Etudier la création d'un lieu de vie par exemple au parc des loisirs

Contexte et objectifs

La commune d'Opio s'est récemment dotée de deux lieux de rencontre : le parc des loisirs, et la salle polyvalente. Elle possède également quelques salles qui peuvent être mises à disposition des associations : une salle à l'école maternelle, deux salles à la mairie.

Toutefois, le diagnostic de l'Agenda 21 a montré un besoin d'aller encore plus loin.

Plusieurs objectifs : étudier la création d'un lieu de vie convivial et accessible à tous.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Dynamiser le lien social »

Etapas proposées

1. Etudier la création d'un lieu de vie par exemple dans le parc des loisirs. Etudier les différentes possibilités d'animation de ce lieu. Accueil quotidien, rencontres intergénérationnelles, ateliers de sensibilisation, développement d'activités physiques et sportives pour les seniors. En fonction des résultats de l'étude, mettre en œuvre ce lieu de vie.
2. Etudier la possibilité de rendre la place du centre commercial piétonne et en faire un lieu de rencontre des gens plutôt que de rencontre des voitures.

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Site web, Feuille d'Opio, tout azimut

Partenaires techniques

Services administratifs et techniques, associations

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio

Indicateurs

Etude sur le lieu de vie publiée

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 3-05 – Etudier la possibilité de rendre la place du centre commercial piétonne

Contexte et objectifs

La commune d’Opio a construit le centre commercial de la Fontneuve dans les années 1980. L’accès aux commerces se fait par un niveau surélevé par rapport à la route d’accès au centre. Un escalier ouvert et un ascenseur permettent l’accès à pied, mais la quasi-totalité des visiteurs du centre montent en voiture sur la « place centrale ».

De nombreux participants aux ateliers et forum de l’Agenda 21 ont demandé d’étudier la mise en zone piétonne de toute ou partie de la zone. L’objectif de cette action est de mener cette étude, en considérant l’ensemble Centre Commercial-Centre Village prochainement construit.

Cette action s’inscrit dans l’axe stratégique suivant : « Dynamiser le lien social »

Etapas proposées

1. Etudier la possibilité de rendre la place du centre commercial piétonne et en faire un lieu de rencontre des gens plutôt que de rencontre des voitures.

Porteur de l’action

Comité de pilotage

Communication

Site web, Feuille d’Opio, tout azimuth

Partenaires techniques

Services administratifs et techniques, associations

Partenaires financiers pressentis

Mairie d’Opio

Indicateurs

Etude publiée

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l’atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 3-06 - Mettre en place une journée de l'environnement

Contexte et objectifs

Opio n'a pas encore organisé de « journée de l'environnement ».

Cette action vise à organiser de façon pérenne une journée sur l'environnement qui prendra place pendant la semaine nationale de l'environnement durable. La journée aura pour objectif de fédérer la population, les scolaires, les services municipaux, les associations, les professionnels autour d'un thème lié à l'environnement.

Le contenu de cette journée reste à définir, mais il devra impliquer un effort de participation du public

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivants : « Dynamiser le lien social » et « Préserver notre paysage et notre environnement »

Etapas proposées

1. Etudier la mise en place d'une journée de l'environnement : quelle date, quel public, quelles actions, quels intervenants. Regarder la possibilité de s'aligner si possible sur la journée mondiale de l'environnement (autour du 5 juin)
2. Proposer un pique nique tiré du sac à midi afin de favoriser le lien social.
3. Offrir aux participants une prestation (un concert par exemple). L'association « Les Rikikibians » (www.lesrikikibians.fr) est spécialisée dans ce type d'évènements
4. Utiliser cette journée pour communiquer sur l'Agenda21
5. Idées de journée : Partir du centre de loisirs en direction du bois d'Opio par les sentiers ; nettoyer le bois, revenir pique-niquer au centre de loisirs ; après-midi : stands et activités autour de l'Agenda 21

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Panneaux, site web, Feuille d'Opio

Partenaires techniques

Services administratifs et techniques

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio

Indicateurs

Fréquentation de cette journée

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 3-07- Promouvoir les ESAT

Contexte et objectifs

Le diagnostic des entreprises montre un déficit d'actions en faveur des personnes handicapées. La mairie d'Opio utilise les services de l'ESAT La Bastide (établissement spécialisé d'aide par le travail) pour la restauration scolaire.

Cette action vise à étudier la possibilité de plus utiliser les services des ESAT à la mairie, et de promouvoir les ESAT auprès des entreprises d'Opio

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Dynamiser le lien social ».

Etapas proposées

1. Etudier la possibilité de plus utiliser les services des ESAT par la municipalité d'Opio.
2. Utiliser cette exemplarité pour communiquer sur les ESAT aux entreprises locales.
3. Etudier la faisabilité d'un stand qui pourrait être présent sur toutes les manifestations d'Opio

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Panneaux, site web, Feuille d'Opio

Partenaires techniques

Services administratifs et techniques

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio

Indicateurs

Nombre de nouveaux contrats entre la mairie et des ESAT
Communication vers les entreprises

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

ESAT

Action 3-08 - Signaler les actions en faveur du développement durable

Contexte et objectifs

La commune s'est engagée depuis 3 ans dans une démarche de développement durable. Un certain nombre d'actions ont déjà été lancées, certaines ont abouti, et la commune a peu communiqué, alors que ces actions ressortent clairement comme des demandes de la population lors des ateliers de l'Agenda 21. Cette fiche action concerne l'information par les panneaux, les autres modes sont traités par ailleurs.

Par exemple, la commune n'utilise plus de pesticides ni de désherbants depuis 3 ans, mais n'a pas communiqué sur le sujet.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Dynamiser le lien social »

Etapes proposées

1. Installer des panneaux ludiques sur le thème "sans désherbant ni pesticides" dans les espaces verts. Dans le parc de loisirs, le panneau peut aussi aborder l'aspect « je peux laisser les petits sans crainte d'absorption de pesticides »
2. Signaler quand c'est possible les actions de l'Agenda 21 à l'endroit des actions, avec des panneaux spécifiques à l'Agenda 21, des panneaux en matériaux durables.
3. Etablir et afficher une « charte de bonne conduite des services » à l'entrée du parc des loisirs

Porteur de l'action

Le comité de pilotage

Communication

Panneaux, site web, Feuille d'Opio

Partenaires techniques

Services techniques d'Opio

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio

Indicateurs

Nombre de panneaux installés

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 3-09 - Impliquer les jeunes dans la vie municipale

Contexte et objectifs

Le diagnostic des pratiques du développement durable montre que peu très d'actions concernent les 12-19 ans. Nous constatons aussi que les jeunes s'impliquent peu dans la vie municipale, d'où l'idée de créer un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Le CMJ s'inscrit dans une démarche d'apprentissage de la citoyenneté. Il permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur ville. C'est un lieu où l'on prend des décisions, où l'on mène des projets en lien avec la jeunesse. Faire partie du CMJ, c'est le moyen de s'exprimer et ainsi d'être le relais auprès de l'équipe municipale.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Dynamiser le lien social »

Etapes proposées

1. Etude de faisabilité et préciser les âges concernés
2. Délibération du Conseil Municipal et vote d'un budget
3. Impliquer l'école primaire pour les intéresser au projet et à la démocratie locale
4. Elections d'un CMJ
5. Recueillir les idées des jeunes pour participer à améliorer la vie de tous les Upians

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Site Web, journal d'Opio

Partenaires techniques

Personnels de l'école primaire, associations

Partenaires financiers pressentis

Mairie

Indicateurs

Nombre de jeunes, Nombre d'idées réalisées.

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 3-10 - Promouvoir l'échange de temps et services

Contexte et objectifs

« Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. » (Principe 22 de la déclaration de Rio).

Ce principe peut s'appliquer localement pour favoriser l'échange de temps et de services.

On peut imaginer différents types de trocs : jardinage, garde d'enfants, soutien scolaire, bricolage, courses domestiques, transports, aide juridique, aide informatique, cours de musique, ménage, cuisine, repassage, etc.

Ces échanges généreront de nombreuses retombées positives en :

- Valorisant mieux les compétences individuelles et le temps libre de chacun au service de la collectivité,
- Créant une solidarité dans le tissu local avec le plaisir de partager : aider et recevoir, se faire des amis, s'entraider pour être plus unis et mieux se comprendre...
- Permettant à des personnes aux faibles revenus ou chômeurs d'échanger leur temps ou compétences contre d'autres services qu'elles ne pourraient se payer, favoriser la réinsertion
- Créant du lien entre habitants et entre les générations : échanger pour mieux se connaître

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Dynamiser le lien social »

Etapas proposées

1. Inventaire de l'offre et de la demande
2. Création d'une plateforme d'échange style « banque du temps », « troc temps », « SEL : système d'échange local » avec définition des règles

Porteur de l'action

Comité de Pilotage

Communication

Faire connaître le concept et le site, les cas concrets d'échange et leur retombées

Partenaires techniques

Mairie, associations, sites web déjà en place

Partenaires financiers pressentis

Mairie, Conseil Régional

Indicateurs

Nombre d'heures échangées

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 3-11 - Former aux premiers secours

Contexte et objectifs

Mieux vivre ensemble, c'est aussi pouvoir faire les gestes des premiers secours.

Les personnels municipaux sont formés conformément à la loi. Un programme de formation annuel mis en place récemment a pour objectif de combler d'éventuelles carences. Des formations ont déjà été organisées avec les pompiers via l'éducation nationale en 2011 pour le personnel des écoles.

Les personnels de la crèche ont suivi une formation de la Croix Rouge concernant les premiers secours chez le nourrisson. Les autres services doivent faire la formation initiale ou la révision selon les cas.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Dynamiser le lien social »

Etapas proposées

1. Continuer de dérouler le plan de formation prévu pour les personnels municipaux
2. Proposer une formation aux premiers secours aux responsables des associations
3. Proposer une formation à un large public sur le fonctionnement du défibrillateur du parc de loisirs
4. S'assurer de la présence d'un organisme lors des manifestations au parc de loisirs pour sensibiliser aux gestes de premier secours

Porteur de l'action

Comité de pilotage, associations

Communication

Site web, Feuille d'Opio, Nice Matin, Facebook

Partenaires techniques

Services administratifs et techniques, CASA, services du Conseil General, Pompiers

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio, CASA

Indicateurs

Nombre d'habitants formés
Nombre de personnels municipaux formés

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 3-12 - Sensibiliser aux addictions et aux risques sanitaires

Contexte et objectifs

Mieux vivre ensemble, c'est aussi prévenir les comportements à risque.

Le diagnostic des pratiques du Développement Durable nous monte un faible nombre d'initiatives sur la prévention des conduites addictives. Cela traduit la faible prise en compte des besoins des adolescents sur la commune.

Les objectifs sont de mettre en place :

- Une action de sensibilisation à destination des parents /enfants/ados
- De l'information accessible au jeune public et aux adultes

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Dynamiser le lien social ».

Etapes proposées

1. Prévoir une séance de sensibilisation aux addictions telles que internet, jeux vidéo, téléphones portables en début de rentrée scolaire pour les parents et enfants/ados afin de leur permettre de déceler très tôt les comportements à risque
2. Mettre à disposition sur le site web les différents numéros verts et associations pour trouver de l'aide: alcool, tabac, drogues, contraception, maltraitance, sida,
3. Etudier la mise à disposition la plus pertinente pour tout public de ce type d'information.

Porteur de l'action

Comité de pilotage, associations, comité d'action sociale

Communication

Site web, Feuille d'Opio, Nice Matin, Facebook

Partenaires techniques

Associations, Conseil Général, Services administratifs et techniques

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio, Conseil Général

Indicateurs

Action de sensibilisation mise en place et pérenne
Information accessible par un jeune public

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 3-13 Inciter les entreprises à participer à la démarche de l'Agenda 21

Contexte et objectifs

L'implication des entreprises et artisans situées sur Opio est indispensable pour la réussite de la démarche Agenda 21. Leur impact sur l'environnement, leur spécificité en termes de consommation d'énergie, d'achats de matériaux et de biens, de production de déchets ne peut être négligée. Ils peuvent servir de référence pour des comportements nouveaux et respectueux de l'environnement. Ils participent à l'image de notre commune. Une réunion de sensibilisation auprès des entreprises a eu lieu en 2010, dans le cadre de l'Agenda 21, journée organisée avec les chambres consulaires.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Dynamiser le lien social ».

Etapes proposées

1. Organiser un évènement annuel avec les entreprises de la commune avec la présence des experts des chambres consulaires
2. Recenser, mesurer et communiquer les bonnes pratiques des entreprises d'Opio

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Réunions avec les professionnels de la commune

Partenaires techniques

Chambres consulaires, Club Méditerranée

Partenaires financiers pressentis

Club Méditerranée (héberger l'évènement ?)

Indicateurs

Retour des chambres consulaires
Fréquentation de l'évènement annuel
Nombre de bonnes pratiques

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 3-14 - Mettre en place de nouveaux moyens de communication avec la population

Contexte et objectifs

Les canaux d'information actuels (feuille d'Opio, site Web) ne sont pas suffisants pour assurer une large diffusion de l'information. Dans ce but nous proposons de réfléchir à de nouveaux moyens de communication et leur processus: panneaux municipaux, "Opio flash info" par email, Facebook, Twitter, ...

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Dynamiser le lien social ».

Etapas proposées

1. Mise en place des outils retenus
2. Informer par email des activités et des événements : enquêtes d'utilité publique, appels d'offre, projets impactant la commune,
3. Créer un/des murs d'expression libre, accessible à tous, un ou plusieurs murs physiques, un mur virtuel sur le site web,
4. Créer et gérer une boîte à idées (à l'office du tourisme et sur le site Web), publier les idées reçues
5. Mettre en place la lettre d'Opio à diffusion sur abonnement.

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Utiliser tous les canaux mis en place

Partenaires techniques

Services de la mairie

Partenaires financiers pressentis

Mairie

Indicateurs

Enquête auprès de la population pour mesurer leur satisfaction quant aux méthodes d'information
« Nombre d'amis » sur Facebook
Nombre d'inscrits aux emails, aux abonnements...

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 3-15 – Améliorer la fréquentation des événements de la commune

Contexte et objectifs

La commune d'Opio est constituée de deux types de population prédominants : une population implantée sur la commune depuis plusieurs dizaines d'années, et une population venue s'installer plus récemment avec l'essor de Sophia Antipolis. Les actions proposées dans cette fiche visent à favoriser les échanges entre ces deux populations, et aussi entre les générations.

Des événements existent déjà qui mériteraient de mieux attirer toute la population: Ste Floride, Opio Urban Day, Fête de la pastèque, Fête de la rose...

L'objectif est d'augmenter la fréquentation des événements existants en diversifiant leur contenu.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Dynamiser le lien social ».

Etapes proposées

1. Faciliter l'organisation de la fête des voisins par mise à disposition de matériel municipal (tables et chaises)
2. Organiser des événements dans la salle polyvalente: soirée d'accueil des nouveaux arrivants, soirées cartes, visant les personnes âgées ou les ados, soirée découverte d'une culture (il y a 40 nationalités sur notre commune).

Porteur de l'action

Comité de pilotage, associations, comité des fêtes

Communication

Site web, Feuille d'Opio, Facebook

Partenaires techniques

Services administratifs et techniques

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio

Indicateurs

Fréquentation des événements

Budget



Echéancier

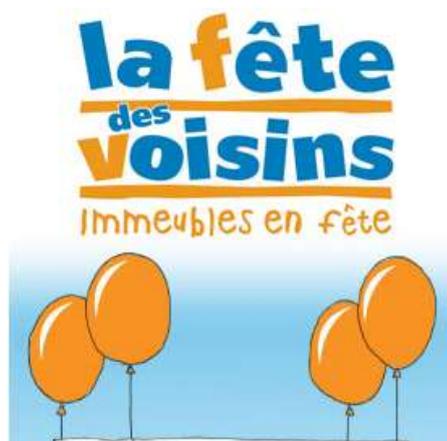


Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 3-16- Utiliser le site web de la mairie comme plateforme d'échange entre citoyens

Contexte et objectifs

La mairie d'Opio dispose déjà d'un site Web qui a été complètement repensé. L'objectif de cette action sera d'utiliser ce site comme support de communication principal de notre démarche Agenda 21 et d'en faire le portail local donnant accès à toutes les initiatives réalisées dans ce domaine.

Ce site permettra, par exemple, de communiquer sur l'emploi local, sur la mise en œuvre concrète de l'Agenda 21 d'Opio, de sensibiliser et former la population au respect de l'environnement dans notre commune, de promouvoir les bonnes pratiques et favoriser l'échange et l'émulation,

Etapas proposées

1. Devenir une plateforme d'information et d'échange
2. Afficher le calendrier évènementiel
3. Mettre en place des forums à thème
4. Faciliter l'envoi de mails d'information et permettre l'abonnement à ce service (newsletter)
5. Publier l'avancement de l'agenda 21
6. Penser le référencement du site pour qu'il apparaisse en tête des résultats des moteurs de recherche.

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

S'assurer de la visibilité du site au niveau départemental et régional

Partenaires techniques

Entreprise assurant le développement Web
Associations et citoyens d'Opio afin de les engager à devenir un relai de communication et une force de proposition pour l'Agenda 21

Partenaires financiers pressentis

Mairie

Indicateurs

Statistiques de fréquentation du site : nombre de visiteurs par jour et par mois,
Enquête de satisfaction auprès de la population
Fréquentation des forums.

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 3-17- Créer des événements pédagogiques autour des thèmes du Développement Durable

Contexte et objectifs

Afin d'encourager l'échange des pratiques et des connaissances présentes sur la commune, des ateliers pédagogiques de nature participative autour d'une thématique liée au Développement Durable peuvent être organisés.

Ces rencontres doivent toucher et faire intervenir un large public : collégiens, lycéens, population active, retraités, entreprises locales, services municipaux, personnels des écoles. Parmi les thèmes de rencontre proposés, on peut mentionner : habitudes de consommation, expériences et bonnes idées, etc. Ce type de rencontre a déjà été amorcé lors de la consultation pour le démarrage de l'Agenda21.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Dynamiser le lien social ».

Etapes proposées

1. Définir un calendrier d'évènements pour l'année et le communiquer (voir fiche « site Web »)
2. Pour chaque évènement, définir un responsable, un thème, des objectifs, des moyens, un lieu...
3. Viser une participation de l'ensemble de la population d'Opio

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

La publication du calendrier événementiel est fondamentale mais ne suffira pas.

Il faut pour chaque évènement sensibiliser la population et bien l'annoncer : affiches, mailing, banderoles...

Partenaires techniques

Mairie, associations, population

Partenaires financiers pressentis

Mairie, CASA, Conseil Général

Indicateurs

Le nombre d'évènements et le taux de participation

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-01- Favoriser les transports en commun

Contexte et objectifs

Pour tous les déplacements, les habitants d'Opio utilisent leur véhicule personnel. L'utilisation des transports en commun peut être une alternative pouvant être proposée sur des trajets spécifiques (domicile-travail, domicile-école, Nice ville, Nice aéroport, Antibes...).

Cette utilisation a de multiples incidences sur le quotidien de tous, comme par exemple :

- un coût moindre,
- un trafic moins dense, et donc un air moins pollué par les gaz d'échappement, moins de nuisances sonores

La commune agit ainsi en regard de l'axe stratégique « préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapes proposées

1. Identifier les trajets les plus utilisés et les coûts d'abonnements respectifs
2. Communiquer sur les lignes qui passent à Opio.
3. Etudier une participation financière (% de l'abonnement, offrir le premier mois, offrir des tickets gratuits, etc.)
4. Etudier avec les autorités organisatrices des transports l'amélioration des fréquences et de la desserte.

Porteur de l'action

Mairie, CASA , Conseil Général

Communication

Feuille d'OPIO, site Web, Nice Matin, Facebook

Partenaires techniques

Envibus, Conseil Général, Ligne d'Azur

Partenaires financiers pressentis

Mairie, CASA, Conseil Général

Indicateurs

Nombre d'abonnements subventionnés

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-02 - Favoriser le covoiturage

Contexte et objectifs

Pour tous les déplacements, les habitants d'Opio utilisent leur véhicule personnel, très souvent seul dans leur véhicule. Le covoiturage peut être une alternative pouvant être proposée sur des trajets spécifiques (domicile-travail, domicile-école...).

Cette utilisation a de multiples incidences sur le quotidien de tous, comme par exemple :

- une meilleure convivialité (entre covoitureurs),
- un coût moindre (les coûts sont partagés),
- un trafic moins dense (et donc un air moins pollué par les gaz d'échappement, moins de nuisances sonores).

La commune agit ainsi en regard de l'axe stratégique « préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Identifier les sites et organismes clés sur la région, les applications Smartphones facilitant leurs usages
2. Etudier la création d'un parc relais à Opio (parking de la Font Neuve ?)
3. Communiquer sur les avantages du covoiturage

Porteur de l'action

Association, CASA, Conseil Général

Communication

Feuille d'OPIO, site Web, Flyers, article Nice Matin

Partenaires techniques

Les sites de covoiturage : equipage06, ottoetco, covoiturage.fr

Partenaires financiers pressentis

CASA, Conseil Général

Indicateurs

Nombre d'Opidiens inscrits sur les sites ottoetco, covoiturage06, covoiturage.fr

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-03 – Recenser les espèces locales

Contexte et objectifs

Afin que les générations futures continuent à profiter de toutes les richesses végétales et animales présentes sur notre commune, nous nous devons d'y faire attention. Le recensement de ces espèces est une action clé dans la sauvegarde afin de connaître les espèces présentes et ainsi mettre en place les actions correspondantes. La biodiversité animale et végétale sera étudiée.

La commune agit ainsi en regard de l'axe stratégique « préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Faire un inventaire des recensements existants
2. Le cas échéant, identifier les organismes ou associations qui pourraient conduire ce type d'inventaires
3. Effectuer les recensements.
4. Organiser un concours photo avec les habitants et les écoles (le plus grand nombre d'espèces identifiées par exemple)

Porteur de l'action

Associations (LPO par exemple), agriculteurs

Communication

Feuille d'OPIO, site Web, réunions à la salle polyvalente, dans les écoles

Partenaires techniques

Associations (LPO), agriculteurs, particuliers

Partenaires financiers pressentis

Mairie

Indicateurs

Nombre de végétaux référencés
Nombre d'animaux référencés
Lieux riches en végétaux et leur nombre
Lieux riches en animaux et leur nombre

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-04 - Sensibiliser à la biodiversité

Contexte et objectifs

Seulement 68% des habitants sont conscient du rôle de la biodiversité et comprennent les enjeux. Des opérations de sensibilisation doivent donc être organisées. Ainsi la population pourra adhérer à la démarche de protection de la nature et déployer certaines actions dans les jardins privés.

Un partenariat de 3 ans avec la Ligue de Protection des Oiseaux a été signé en Octobre 2011, pour des actions de sensibilisation sur les oiseaux et leur milieu de vie à l'école primaire d'Opio.

L'objectif est de concrétiser des partenariats avec d'autres associations pour sensibiliser le reste de la population.

La commune agit ainsi en regard des axes stratégiques suivant « préserver notre paysage et notre environnement » et « dynamiser le lien social ».

Etapas proposées

1. Identifier les populations "cibles" (enfants, adolescents, adultes, ...)
2. Identifier des associations et concrétiser des partenariats.
3. Organiser les événements (expositions, visites, concours photos...)
4. Identifier les végétaux et animaux nécessitant une sensibilisation particulière

Porteur de l'action

LPO, autres associations, particuliers, corps enseignant

Communication

Feuille d'OPIO, site Web, expositions photos, visites de jardins

Partenaires techniques

LPO, autres associations, particuliers, corps enseignant

Partenaires financiers pressentis

Mairie, Associations

Indicateurs

Nombre d'événements organisés

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-05 - Création de ruches, de nichoirs...

Contexte et objectifs

La création de ruches, de nichoirs et de mangeoires permet de conserver et de développer la faune (abeilles, oiseaux, chauves-souris, insectes...); Et ainsi, faciliter le développement de la flore de manière générale. La commune a signé en 2011 une convention avec la LPO. Deux classes de l'école primaire sont sensibilisées à la faune aviaire et fabriquent et installent des nichoirs. L'école primaire est devenue « refuge LPO ». Le parking sous-terrain du centre commercial abrite une colonie d'hirondelles. Cet abri devra être préservé.

Les objectifs sont

- d'installer des nichoirs et des mangeoires dans les différents espaces publics de la commune
- d'étudier l'installation de ruches dans l'oliveraie communale.

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapes proposées

1. Identifier le type, le nombre et les lieux d'implantation sur le domaine public,
2. Sensibiliser la population sur les biotopes des espèces fragiles afin de faciliter la création d'abris, mangeoires... dans les propriétés privées,
3. Baliser ces installations,
4. Entretien des installations

Porteur de l'action

Mairie, association, apiculteurs professionnels, chasseurs, garde-chasse.

Communication

Feuille d'OPIO, site Web, vente de miel sur le marché

Partenaires techniques

Services municipaux, associations, apiculteurs professionnels, chasseurs, garde-chasse, LPO

Partenaires financiers pressentis

Mairie, associations

Indicateurs

Nombre de ruche et de kilogrammes de miel produit
Nombre de nichoirs, nombre d'animaux accueillis
Nombre de mangeoires, nombre d'animaux accueillis

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-06 – Sensibiliser la population à l’abandon des pesticides

Contexte et objectifs

L’utilisation de pesticides et autres produits phytosanitaires entraîne un appauvrissement des sols et une pollution des nappes phréatiques. La commune se doit d’être exemplaire et a décidé depuis 2008 d’abandonner l’usage de ce type de produit sur tous les espaces et chemins communaux.

L’objectif est de sensibiliser la population pour arrêter de l’usage des pesticides.

La commune agit ainsi en regard de l’axe stratégique suivant « préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Sensibiliser la population aux problématiques liées à l'utilisation des pesticides,
2. Informer la population à l'utilisation d’alternatives.

Porteur de l’action

Mairie

Communication

Feuille d’OPIO, site Web, panneaux sur les espaces verts

Partenaires techniques

Services municipaux, Nova Jardin, Alliance Provence

Partenaires financiers pressentis

Mairie

Indicateurs

Nombre de personnes sensibilisées
Nombre de personnes formées

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l’atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-07 - Créer un verger et un herbier d'espèces locales près du parc de loisirs

Contexte et objectifs

La création d'espaces dédiés aux espèces végétales locales avec sentier botanique permet de conserver la diversité de la flore et la développer. La culture des plantes aromatiques fait partie de l'histoire du village. Les rosiers à parfum (rose centifolia) et autres espèces cultivées autrefois comme le jasmin (logo d'Opio), pourront être réintroduits de manière significative, les cultures d'oliviers pourront perdurer.

La commune a déjà replanté 5000 rosiers centifolia sur le terrain jouxtant le parc de loisirs, avec l'aide des enfants des écoles d'Opio.

La commune a remis en production une oliveraie jouxtant le parc de loisirs. La taille des oliviers et le ramassage des olives est l'occasion d'un apprentissage pour les enfants de l'école.

L'objectif est de continuer à replanter des espaces autrefois cultivées et à créer un sentier botanique.

La commune agit ainsi en regard des axes stratégiques suivant : « préserver notre paysage et notre environnement » et « dynamiser le lien social ».

Etapas proposées

1. Identifier les zones et superficie pouvant accueillir une plantation et identifier les espèces pouvant y être plantées près des plantations existantes
2. Créer des plantations
3. Créer le sentier botanique

Porteur de l'action

Mairie, associations, agriculteurs, particuliers

Communication

Feuille d'OPIO, site Web, inauguration, panneaux

Partenaires techniques

Associations, agriculteurs, particuliers, services municipaux

Partenaires financiers pressentis

Mairie, Région

Indicateurs

Création du sentier botanique
Superficie des plantations sur les terrains municipaux
Nombre d'espèces présentes

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-08 - Réduire la pollution sonore

Contexte et objectifs

Une récente étude sur le bruit dans la Communauté d'Agglomération a conduit à l'élaboration d'une cartographie sonore de toutes les communes de la CASA, donc d'Opio. Cette étude montre que le bruit est engendré par les véhicules circulant sur le CD3 avec des niveaux sonores autour de 65 à 70 dB(A) en journée et inférieurs à 50 dB(A) la nuit. Ces niveaux sonores sont conformes à ceux attendus en bordure d'une route départementale. Toutefois, lors des ateliers de concertation de l'Agenda 21, de nombreuses personnes ont souhaité inscrire une action proposant une réduction de la pollution sonore par la mise en conformité des lieux festifs, le respect des règles de bon voisinage (abolements, bricolage, etc.), la réduction de la vitesse des véhicules et le rappel à la loi.

L'objectif de cette fiche est multiple : s'assurer de la conformité des lieux festifs aux normes en vigueur, rappeler et sensibiliser aux règles de bon voisinage (bricolage, aboiement des chiens), réduire la vitesse des véhicules circulant sur la commune.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement »

Etapas proposées

1. Mesurer la pollution sonore des lieux festifs (salle polyvalente, Club Med, camping): faire une mesure, vérifier si conforme aux normes
2. Sensibiliser aux règles de bon voisinage, et appliquer la loi
3. Etudier la possibilité de réduire la vitesse des véhicules sur la commune : radar, dos d'âne...

Porteur de l'action

Comité de pilotage, associations

Communication

Site web, Feuille d'Opio

Partenaires techniques

Services administratifs et techniques, CASA, police municipale, Gendarmerie

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio, CASA

Indicateurs

Inventaires publiés sur le site web
Mécanisme de mise à jour mis en place.

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-09 - Sensibiliser aux méthodes de démoustication

Contexte et objectifs

Mieux vivre ensemble, c'est aussi prévenir collectivement la propagation des maladies par les moustiques. Le moustique tigre s'est durablement installé sur la région. Ce type de moustique est un puissant vecteur de maladies virales.

Sur proposition du Conseil Général, un camion équipé d'outils de sensibilisation s'est installé lors de notre dernière fête des associations.

Les objectifs sont de mettre en place :

- Une action de sensibilisation pérenne
- De l'information accessible à tous

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Sensibilisation durant le printemps aux méthodes de démoustication ou du moins les gestes pour éviter leur prolifération
2. Mise à disposition d'informations sur le site web

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Site web, Feuille d'Opio, Nice Matin, Facebook

Partenaires techniques

Associations, Conseil général, Services administratifs et techniques

Partenaires financiers presentis

Mairie d'Opio, Conseil Général

Indicateurs

Action de sensibilisation mise en place et pérenne
Information accessible

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-10 - Interdire les feux de végétaux

Contexte et objectifs

Une collecte des déchets végétaux est déjà pratiquée sur la commune entre le 15 mars et le 15 novembre. Les déchetteries de la CASA sont également utilisables en permanence.

Malgré ces moyens le brulage reste souvent utilisé au détriment d'un réemploi de ces déchets verts plus respectueux de la planète.

Axe stratégique : Préserver notre paysage et notre environnement.

Etapas proposées

1. Rappeler aux habitants que les feux de végétaux sont nocifs pour la santé et dangereux pour l'environnement (CO², incendie de forêt)
2. Les Services municipaux donneront l'exemple en remplaçant le brulage par le compostage
3. Interdire les feux de particuliers en développant le ramassage des végétaux (efficace et simple)
4. Informer sur la pollution atmosphérique engendrée par les feux de jardin.
5. Etudier la faisabilité d'une délibération pour interdire tous les feux (sauf barbecue !) en privilégiant des solutions gagnant : gagnant
6. Etudier la faisabilité du passage dans chaque quartier d'un broyeur mobile (à la demande)

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Education et Sensibilisation importante des particuliers

Partenaires techniques

Services municipaux

Partenaires financiers pressentis

Mairie, CASA

Indicateurs

Volumes collectés
Respect des règles par les services municipaux, par les professionnels et par la population.

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-11 – Ne plus brûler les végétaux dans les services municipaux

Contexte et objectifs

Les services municipaux utilisent encore le brûlage des végétaux, en période de taille, ou d'intempéries générant des déchets végétaux.

L'objectif est de ne plus brûler les végétaux dans les services municipaux.

La commune envisagera l'achat d'un broyeur de végétaux. Le broyat de végétaux viendra nourrir le tas de compost de la commune duquel sera tiré un terreau qui sera utilisé sur les espaces verts de la commune. Alternativement, la commune utilisera les déchèteries de la CASA.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Étapes proposées

1. Faire un diagnostic des tonnages annuels.
2. Acheter un broyeur de végétaux
3. Composter le broyat de végétaux, ou utiliser le compostage collectif si la fiche 4-12 aboutissait

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Education et Sensibilisation importante des particuliers

Partenaires techniques

Services municipaux, CASA

Partenaires financiers pressentis

Mairie, CASA

Indicateurs

Volumes collectés et broyés

Budget



Echéancier

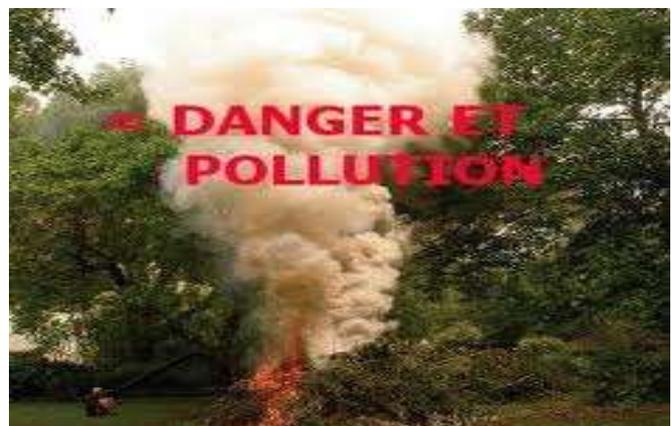


Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-12 – Etudier la mise en place d'un compostage collectif

Contexte et objectifs

La commune d'Opio a installé le tri sélectif depuis de nombreuses années. La communauté d'agglomérations l'a amélioré par le tri des emballages et la fourniture des composteurs. Pour aller plus loin, nous proposons d'améliorer la gestion des déchets sur Opio notamment au niveau des déchets verts.

L'objectif serait de mettre en place un système de compostage collectif. Le compost pourrait être utilisé pour les espaces verts du village et pour des actions pédagogiques, distribué aux particuliers en échange de leur apport en matière végétale.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapes proposées

1. Etudier l'intérêt et la faisabilité d'un compostage collectif sous la forme d'une aire de compostage communale ou communautaire, ou de composteurs collectifs
2. Faciliter l'évacuation des déchets verts (pendant la période où ils ne sont pas ramassés) par la mise en place de bennes dans les quartiers
3. Dans l'étude, vérifier la faisabilité du compostage des résidus de noyaux du Moulin d'Opio

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Incitation à utiliser ces moyens
Formation à l'utilisation
Publicité sur le réemploi des déchets

Partenaires techniques

Services techniques de la mairie, CASA.

Partenaires financiers pressentis

Mairie, CASA

Indicateurs

Nombre de composteurs chez les particuliers
Mesurer les déchets verts apportés en déchetterie par les habitants d'Opio

Budget



Echéancier

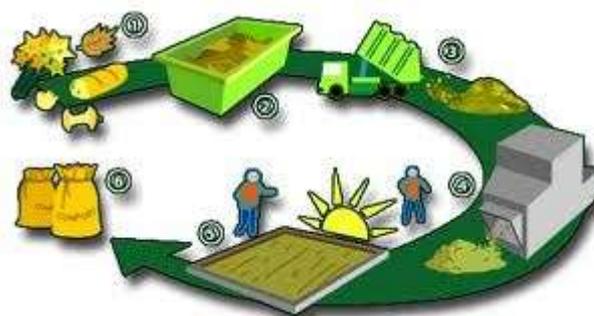


Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-13 - Permettre une bonne gestion des déchets des entreprises

Contexte et objectifs

Les déchets des uns font les matières premières des autres : sur cette constatation, il serait souhaitable d'identifier sur notre commune les sources de déchets générés par les entreprises et leur possible réemploi. (Par exemple, certaines entreprises exportent des produits locaux, serait-il possible de réutiliser le déchet papier ou le déchet carton qui une fois broyé pourrait être utilisé pour caler ces produits dans leurs emballages ?)

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Etablir un diagnostic du recyclage des déchets dans les entreprises (médicaux ; produits chimiques ; huiles des restaurants ; eaux de lavage des voitures ; résidus du moulin ...).
2. Organiser un forum d'échanges inter-entreprises pour mettre en valeur les bonnes pratiques et optimiser les flux afin de valoriser les déchets.

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Partenaires techniques

Chambres consulaires, CASA-Envinet, Club Med

Partenaires financiers pressentis

CASA, Mairie

Indicateurs

Volumes traités ou recyclés
Nombre d'entreprises concernées

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-14- Inciter au compostage individuel et le développer

Contexte et objectifs

Le brûlage des végétaux ou leur mise en décharge est dommageable pour notre environnement et ne respecte pas les principes d'un développement durable. Le compostage est une bonne alternative et génère une matière première gratuite et réutilisable dans nos jardins. De plus elle participe à la réduction de l'emploi d'engrais chimiques.

La CASA a déjà été à l'origine de plusieurs campagnes de promotion du compostage individuel.

L'objectif de cette action est d'augmenter de 20% le nombre de composteurs individuels sur la commune.

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapes proposées

1. Profiter d'un accueil des nouveaux arrivants sur la commune afin de les informer sur le tri des déchets, leur proposer un composteur et un seau à compost. Les nouveaux habitants accueillis se sentiront plus impliqués.
2. Repérer les gros gisements de déchets végétaux pendant la collecte hebdomadaire (15 mars-15 novembre), et sensibiliser les usagers de cette collecte
3. Sensibiliser : faire intervenir une association spécialisée lors de certains évènements communaux

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Formation aux techniques de compostage

Partenaires techniques

CASA-Envinet

Partenaires financiers pressentis

CASA

Indicateurs

Nombre de composteurs livrés par CASA-Envinet

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-15 - Lancer l'agro-pastoralisme dans les bois d'Opio

Contexte et objectifs

La surface de la commune d'Opio est de 947 hectares dont la moitié sont des espaces boisés classés (EBC). Toutes les parcelles EBC sont privées et ne sont pas entretenues, ce qui représente un risque incendie élevé pour les habitations jouxtant ces parcelles. De plus, ces habitations sont situées sur un niveau topographique plus élevé que le bois, ce qui accroît le risque (le feu monte !).

La commune d'Opio, soucieuse de l'entretien de ces espaces boisés, a engagé une étude d'un plan simple de gestion de la forêt privée, qui a conclu à la faisabilité de l'agro pastoralisme. Par contre, la surface considérée par l'étude pourrait ne pas suffire à la vie d'un troupeau. En revanche, la commune voisine de Valbonne lance un projet sur des terrains assez proches.

Un autre point à prendre en compte : la cohabitation avec les chasseurs, autres usagers des bois.

L'objectif de cette fiche est la mise en œuvre de l'agro-pastoralisme.

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Mettre en place un plan simple de gestion dans la forêt privée d'Opio.
2. Etudier la mise en place de l'agro pastoralisme avec prêt d'animaux aux particuliers et aux services techniques municipaux pour débroussailler. Ce projet pourrait être lié à la création d'une ferme pédagogique.

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Convaincre de l'intérêt de la solution

Partenaires techniques

CRPF, Spécialistes d'agro pastoralisme, Services techniques, Chambre d'Agriculture

Partenaires financiers pressentis

Chambre d'Agriculture

Indicateurs

Etude réalisée
Nombre de demandes
Taille du cheptel mis à disposition et utilisé

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-16 - Faire un bilan carbone des services municipaux

Contexte et objectifs

La commune n'a jamais lancé une démarche de bilan carbone des services municipaux, qui permettrait de mettre en lumière des axes d'amélioration de l'empreinte carbone des services.

L'objectif de cette action est d'établir un bilan carbone des services municipaux.

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Faire un bilan carbone des services municipaux
2. Le communiquer au sein des services, et à la population
3. Etablir un plan d'action qui adresse les points faibles de ce diagnostic.

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Panneaux, site web, Feuille d'Opio

Partenaires techniques

Consultant externe, ADEME, CASA

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio, ADEME

Indicateurs

Bilan carbone effectué
Plan d'action établi et communiqué

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-17 - Etablir le bilan carbone d'Opio

Contexte et objectifs

Cette action est destinée à tous les habitants et professionnels de la commune. L'estimation du taux de carbone émis par la commune dans son ensemble donne une mesure concrète de la situation actuelle et facilite la mise en place des objectifs à atteindre.

Cette estimation pourra être basée sur le bilan carbone des services communaux auquel pourrait s'ajouter le bilan carbone des foyers et des entreprises.

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Présenter le bilan carbone établi par l'action 4-16 aux habitants et professionnels lors d'une réunion publique d'information.
2. Proposer à la population et aux entreprises une méthode d'évaluation de leur propre bilan carbone. Cette méthode devra pouvoir fournir des indicateurs globaux sur les bilans carbone d'Opio.
3. Définir un taux à atteindre dans les années à venir et proposer des solutions techniques adéquates.

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Réunion publique, site Web

Partenaires techniques

CASA, ADEME, site Web spécialisé en bilan carbone

Partenaires financiers pressentis

Mairie, ADEME

Indicateurs

Bilan carbone établi

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-18 - Diagnostic de la pollution électromagnétique

Contexte et objectifs

La pollution peut prendre différentes formes, n'est pas toujours visible et détectable de façon simple. Avec l'apparition des nouvelles technologies, de nouvelles formes de pollution sont à considérer. Ce qui n'est pas visible ou méconnu n'en est pas moins pour autant sans danger.

Dans le cadre de la préservation de la santé de tous les habitants de la commune, il apparaît utile de vérifier les équipements et leur impact sur l'environnement. C'est l'objectif de cette action.

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Identifier les sources de pollution électromagnétique concernées : antennes, lignes haute tension, micro-ondes, wi-fi...
1. Identifier les études existantes, et les mettre à disposition du public
2. Faire établir un diagnostic des installations existantes sur la commune, et le communiquer

Porteur de l'action

Comité de pilotage, associations

Communication

Réunion publique, site Internet

Partenaires techniques

CASA

Partenaires financiers pressentis

Mairie

Indicateurs

Diagnostic établi et communiqué

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- **Epanouissement de tous les êtres humains**
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-19 - Promouvoir les économies d'eau

Contexte et objectifs

L'eau est une ressource précieuse. Chaque année de sécheresse le démontre et induit une vraie prise de conscience auprès du grand public. Il est à présent indispensable de passer de la phase du simple constat à une phase active de sauvegarde de cette ressource irremplaçable.

L'objectif de cette action est de réduire la consommation d'eau de la commune par habitant de 10% en cinq ans

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Mettre en place un tableau de bord de la consommation d'eau par les services municipaux
2. Sensibiliser la population à leur propre consommation et à son suivi permanent
3. Communiquer sur les gains réalisés et les techniques employées par leurs auteurs
4. Fournir un guide des consommations moyenne par typologie de foyer et de type d'habitat
5. Promouvoir les économies d'eau via une campagne de communication sur le sujet
6. Etudier la mise à disposition de réservoir d'eau pluviale sur le modèle de la mise à disposition des composteurs et fournir des explications sur les méthodes de stockage d'eau
7. S'assurer que le PLU autorise l'implantation de collecteurs d'eau pluviale.

Porteur de l'action

Mairie

Communication

Stratégie de communication à mettre en œuvre
Moyen de communication à utiliser

Partenaires techniques

CASA, Lyonnaise des eaux

Partenaires financiers pressentis

Lyonnaise des eaux

Indicateurs

Consommation d'eau avant et après action

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-20- Mettre en place une cantine BIO à l'école

Contexte et objectifs

La commune a commencé une action dans ce sens.

Depuis janvier 2010, un repas BIO est servi à l'école primaire un jour par semaine. Les indicateurs de fréquentation montrent que c'est le jour du BIO que les parents laissent le plus leurs enfants à la cantine de l'école.

Les objectifs sont de :

- proposer progressivement 2, puis 3 puis 4 repas BIO par semaine à l'école primaire
- appliquer la même approche à la maternelle et à la crèche.
- proposer un repas BIO local par mois (le jour du repas fait sur place ?)

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Continuer l'effort en proposant plus de repas BIO par semaine.
2. Etudier comment répartir le financement entre la Mairie et les familles.
3. Offrir des repas BIO à la maternelle et à la crèche
4. Proposer des fruits BIO de saison aux goûters (10H00, 16H00) de l'école.
5. Veiller à la préférence de l'utilisation de produits BIO produits localement

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Panneaux, site web, Feuille d'Opio

Partenaires techniques

ESAT La Bastide, Chateauneuf

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio, familles

Indicateurs

Nombre de repas BIO à la cantine des 2 écoles.

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-21 - Sensibiliser les scolaires à la production Bio et locale

Contexte et objectifs

La commune a commencé une action visant à aller vers plus de repas BIO à l'école (voir fichier 4-20).

L'objectif de cette action est de promouvoir les produits BIO, locaux et de saison auprès du jeune public.

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Création d'un potager pour les écoles afin de sensibiliser les enfants aux produits de saison et à l'utilisation de méthodes naturelles pour l'entretien des jardins.
2. Continuer les « sorties mensuelles à la ferme » pour sensibiliser les enfants au monde agricole (en partie déjà fait avec les sorties à la roseraie, à l'oliveraie et au moulin...). Visiter les producteurs locaux à différentes saisons.

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Panneaux, site web, Feuille d'Opio

Partenaires techniques

Services techniques de la mairie, associations, personnels des écoles

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio

Indicateurs

Nombre d'action de sensibilisation.

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-22 Evaluer la qualité de l'air intérieur des locaux municipaux

Contexte et objectifs

La qualité de l'air intérieur des locaux municipaux n'est pas évaluée.

L'objectif est d'établir un diagnostic de l'air intérieur des locaux municipaux et l'installation de bonnes pratiques pour garder un air intérieur sain.

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Faire un diagnostic de l'air intérieur des locaux municipaux : mairie, écoles, crèche.
2. Procéder aux améliorations nécessaires
3. Etablir un guide de bonnes pratiques pour garder une bonne qualité de l'air intérieur : bonne aération de locaux, utilisation de produits de ménage bio, etc...

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Panneaux, site web, Feuille d'Opio

Partenaires techniques

Services administratifs et techniques d'Opio

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio

Indicateurs

Diagnostic de l'air intérieur des écoles, de la crèche, de la mairie effectués et communiqués.
Guide de bonnes pratiques créé et communiqué.

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-23- Mettre à disposition des informations sur la qualité de l'air à Opio

Contexte et objectifs

Des informations sur la qualité de l'air extérieur sont disponibles sur le site d'Atmopaca. Cette fiche vise à communiquer ces informations aux habitants d'Opio.

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Faire un diagnostic des informations disponibles sur la qualité de l'air à Opio : sur quel site, fréquence de mise à jour, etc.
2. Etablir un plan de communication de ces informations, en lien avec la fréquence de mise à jour.
3. Etudier comment évaluer la pollution de l'air due aux feux de jardin et communiquer ces données.

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Panneaux, site web, Feuille d'Opio

Partenaires techniques

Atmopaca

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio

Indicateurs

Informations publiées sur le site web

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-24- Produire de l'eau chaude solaire pour les logements municipaux

Contexte et objectifs

La commune possède des logements situés au-dessus de l'école primaire et au-dessus des services municipaux.

Cette fiche vise à permettre la production d'eau chaude chauffée par l'énergie solaire pour ces deux séries de logements.

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Faire un diagnostic de la production d'eau chaude dans ces 2 séries de logements : type et quantité d'énergie utilisée.
2. Installer des chauffe-eau solaires pour ces deux séries de logements.

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Panneaux, site web, Feuille d'Opio

Partenaires techniques

Professionnel du solaire

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio, Conseil Général, ADEME DR

Indicateurs

Factures de production d'eau chaude avant et après l'installation des chauffe-eau solaires
Nombre de chauffe-eau solaires installés

Budget



Echéancier

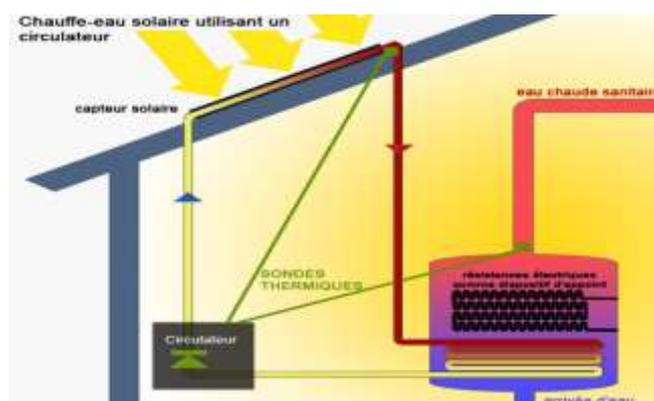


Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-25- Utiliser des peintures bio pour les bâtiments municipaux

Contexte et objectifs

La commune entretient des bâtiments : crèche municipale, école maternelle, école primaire, salle polyvalente, mairie, services administratifs, logements appartenant à la commune, local du policier municipal, local de l'Office du tourisme.

L'objectif de cette fiche est de permettre que les services utilisent des matériaux durables et des peintures bio ou éco labellisées. Ils devront utiliser des matériaux qui minimisent la pollution de l'air intérieur (sans formaldéhyde par exemple).

Cette contrainte devra être ajoutée dans le cahier des charges d'éventuels prestataires extérieurs.

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Étapes proposées

1. Ajouter ou s'assurer que le processus d'achat de la commune contient une clause sur les types de matériaux mis en œuvre. Faire connaître cette clause et s'assurer qu'elle est appliquée par tout donneur d'ordre
2. Ajouter une clause dans le cahier des charges type utilisé pour les contrats avec des sociétés extérieures intervenant dans des bâtiments municipaux
3. Etablir une liste des matériaux et peintures utilisables par les services municipaux.

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Panneaux, site web, Feuille d'Opio

Partenaires techniques

Services techniques et administratifs d'Opio

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio

Indicateurs

Clause présente dans le cahier des charges
Liste de matériaux établie

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-26 - Plantation d'espèces méditerranéennes sur les espaces verts municipaux

Contexte et objectifs

La commune entretient des espaces verts sur les ronds-points et les abords de quelques carrefours, ainsi que ceux du parc de loisirs.

L'objectif de cette action est de ne planter que des espèces méditerranéennes dans els espaces vert municipaux, afin de limiter la consommation d'eau.

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Recenser tous les espaces verts entretenus par la commune
2. Y faire un diagnostic des espèces plantées et de la consommation d'eau
3. Changer les espèces allochtones par des espèces méditerranéennes
4. Prendre en compte cette fiche pour l'aménagement de tout nouvel espace

Porteur de l'action

Services techniques d'Opio

Communication

Panneaux, site web, Feuille d'Opio

Partenaires techniques

Services techniques d'Opio

Partenaires financiers pressentis

Mairie d'Opio

Indicateurs

Nombre d'espaces municipaux plantés exclusivement d'espèces méditerranéennes
Consommation d'eau

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-27 - Faciliter l'évacuation des eaux pluviales

Contexte et objectifs

La commune subit depuis plusieurs années et de façon régulière de très violents épisodes pluvieux. Un parfait écoulement des eaux de pluie est alors indispensable à la préservation des bâtiments. Ceci est rendu possible par un entretien régulier de tous les vallons de la commune ainsi qu'une urbanisation prenant en compte ce danger.

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapas proposées

1. Sensibiliser les habitants à l'entretien des caniveaux et les vallons pour faciliter l'évacuation des eaux de pluie.
2. Faire un état de tous les vallons de la commune
3. Organiser une visite de contrôle et le nettoyage régulier des vallons
4. Etablir le bilan des épisodes pluvieux intenses ayant eu lieu ces dernières années
5. Identifier les points noirs, agir auprès des propriétaires, de la mairie et de la DDE pour résoudre ces problèmes, en tenir compte pour l'établissement des permis
6. Présenter les résultats de ces études aux habitants et prendre si besoin les mesures adéquates

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

Réunion publique

Partenaires techniques

DDE, services techniques de la mairie

Partenaires financiers pressentis

DDE, Mairie, propriétaires

Indicateurs

Nombre de points noirs identifiés.

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Action 4-28- Vers des bâtiments plus économes

Contexte et objectifs

En France, le secteur du bâtiment représente 43% de la consommation totale en énergie et 22% des émissions de gaz à effet de serre. Il y a donc une très grande marge de manœuvre pour agir de façon efficace.

Actions déjà engagées :

- la commune autorise l'installation des panneaux solaires photovoltaïques dans le PLU.
- La thermographie aérienne de la CASA a été réalisée et présentée en 2011. Elle est consultable au Point Info Energie de la CASA
- La CASA a acheté une caméra thermique pour le diagnostic des bâtiments municipaux et communautaires.
- Un diagnostic énergétique du bâtiment de la mairie a été réalisé en 2011. Des actions d'amélioration sont prévues au budget 2012.

La commune, agit ainsi en regard de l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Etapes proposées

1. Promouvoir les interventions de l'espace Info Energie (EIE) et les actions mise en place par l'ADEME.
2. Adopter des arrêtés permettant une augmentation de COS des bâtiments à faible consommation en énergie
3. Etudier l'achat d'une caméra thermique pour le diagnostic des bâtiments privés (prêt ou location aux propriétaires)
4. Etudier la mise en place de subventions pour les constructions ou rénovations labellisées (quels labels ?)

Porteur de l'action

Comité de pilotage

Communication

EIE, information régulière des projets sur la commune

Partenaires techniques

CASA, ADEME

Partenaires financiers pressentis

Indicateurs

Consommation énergétique, thermographie, nombre de constructions labellisées

Budget



Echéancier



Avancement



Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



